Assurances Crédit Mutuel

2020

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA

SOMMAIRE

1 **ACTIVITÉ ET RÉSULTATS** 7

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT 8
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION 12
C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS 15
D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS 15
E. AUTRES INFORMATION 16

2 **SYSTÈME DE GOUVERNANCE** 17

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE 18
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ 23
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES 24
D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE 28
E. FONCTION D'AUDIT INTERNE 30
F. FONCTION ACTUARIELLE 32
G. SOUS-TRAITANCE 32
H. AUTRES INFORMATIONS 32

3 **PROFIL DE RISQUE** 33

A. INTRODUCTION 34
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION 35
C. RISQUE DE MARCHÉ 37
D. RISQUE DE CRÉDIT 39
E. RISQUE DE LIQUIDITÉ 40
F. RISQUES OPÉRATIONNELS 41
G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS 42
H. AUTRES INFORMATIONS 42

4 **VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ** 43

A. ÉVALUATION DES ACTIFS 44
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES 46
C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS 49
D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES 50
E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 50

5 **GESTION DU CAPITAL** 51

A. FONDS PROPRES 52
B. SCR ET MCR 56
C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 57
D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ 57
E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 57

6 **ANNEXES** 59

RAPPORT
SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

GROUPE DES ASSURANCES
DU CRÉDIT MUTUEL SA

2020

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, la société GACM SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet des publications des Assurances du Crédit Mutuel : http://acm.fr.

INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

ACAV : Assurances à capital variable

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ACS : Aide à la complémentaire santé

ALM : *Asset & Liability Management* – Gestion actif-passif

ANC : Autorité des normes comptables

BE : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

BSCR : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

CRC : Comité de la réglementation comptable

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

GIE : Groupement d'intérêt économique

IAS/IFRS : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

LFR : Loi de finances rectificative

MCR : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

PCA : Plan de continuité d'activité

PPE : Provision pour participation aux excédents

PRA : Plan de reprise d'activité

QRT : *Quantitative Reporting Template* – État de *reporting* quantitatif Solvabilité II

Santé NSLT : Risques santé similaires à la non-vie

Santé SLT : Risques santé similaires à la vie

SCI : Société civile immobilière

SCR : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

SFCR : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

TAG : Taux annuel garanti

UC : Unités de compte

VA : *Volatility Adjustment* – Ajustement pour volatilité

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 35 de la directive 2009/138/CE et à l'article 359 du règlement délégué (UE) 2015/35, la société GACM SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué (UE) 2015/35 et présente en annexes l'ensemble des états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

Gouvernance

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (ci-après dénommé « GACM SA ») est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et la société consolidante des autres entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Le GACM SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le directoire assure sa direction effective. Elle est également dotée de quatre responsables des fonctions clés, communs à toutes ses entités d'assurance françaises. Conformément à la réglementation Solvabilité II, la société a adopté des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle. Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

La composition du directoire du GACM SA n'a pas connu de changements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Faits marquants

Impacts majeurs de la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel en 2020.

Les mesures de confinement mises en place au printemps et à l'automne 2020, en France et dans les pays des filiales du GACM SA, ont entraîné un ralentissement des ventes de contrats d'assurance. Les portefeuilles ont malgré tout poursuivi leur progression, à un rythme moins soutenu que les dernières années. La crise a également accentué un repli attendu de la collecte brute sur les supports en euros.

Afin de soutenir ses assurés dans ce contexte difficile, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles. Ainsi, une prime de relance mutualiste, forfaitaire et immédiate, a été versée aux assurés en multirisque professionnelle ayant souscrit une garantie pertes d'exploitation. D'un montant moyen de 7 000 euros, elle totalise près de 180 millions d'euros. Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a également participé aux mesures de soutien mises en œuvre par la profession. 17 millions d'euros ont été versés au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants. Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel s'est également engagé à investir 65 millions d'euros en capital et en dette, en soutien de PME et ETI françaises.

En complément, les taux de rémunération des fonds en euros des contrats d'assurance vie, de capitalisation et de retraite servis en 2019 ont été maintenus en 2020, en dépit de l'environnement de taux très bas.

La crise a produit des effets contrastés sur les résultats techniques des portefeuilles. Les charges de l'exercice courant en automobile ont diminué en raison principalement de la baisse de la circulation et des déplacements sur la période. En santé, le recul de la consommation et les reports de soins constatés pendant les périodes de confinement ont également eu un impact positif sur la charge de sinistres de la branche. La contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé vient toutefois en grande partie neutraliser ce gain.

12,8
MILLIONS D'ASSURÉS

34,7
MILLIONS DE CONTRATS

10,4
MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

3 640
COLLABORATEURS

À l'inverse, la sinistralité des branches emprunteurs et prévoyance a progressé. La hausse de la charge des prestations en arrêts de travail s'inscrit toutefois dans un contexte de dégradation régulière observée ces dernières années. La hausse de la charge des décès (25 millions d'euros) demeure quant à elle modérée par rapport aux capitaux assurés par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, les tranches d'âge plus particulièrement touchées par la Covid-19 au niveau national étant faiblement représentées dans les portefeuilles prévoyance et emprunteurs.

Dans les filiales à l'international, qui représentent 6,1 % du chiffre d'affaires d'assurances consolidé en 2020, les tendances sont similaires à celles rencontrées en France. Ainsi, en Espagne et en Belgique, la baisse des déplacements et les reports de soins pendant les périodes de confinement ont entraîné une baisse de la charge des sinistres respectivement en automobile et en santé.

La crise sanitaire conduit également à un repli des produits financiers sur fonds propres (- 54 millions d'euros), avec notamment une baisse des dividendes reçus en 2020 par rapport à 2019.

Par ailleurs, depuis le début de la crise sanitaire, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a régulièrement adapté l'organisation de ses activités en fonction des décisions gouvernementales. À ce titre, il a déployé et s'est assuré de la bonne application des mesures sanitaires nécessaires pour assurer une protection maximale des collaborateurs tout en maintenant la continuité de ses activités. Ces différentes mesures ont été prises dans le cadre du comité de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, auquel le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel participe et contribue.

Les dispositifs de protection de la santé des collaborateurs, en premier lieu les mesures concernant le port du masque et les règles de distanciation physique, ainsi que les mesures d'organisation du travail, comme le recours massif au travail à distance, sont suivis par la direction des ressources humaines, en lien avec les partenaires sociaux de l'entreprise.

Poursuite de la baisse des taux

La tendance structurelle de baisse des taux d'intérêt a été accentuée en 2020 par la crise sanitaire. Le lancement par la BCE d'un nouveau programme d'achat d'actifs pour 750 milliards d'euros (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, PEPP) et la préférence des investisseurs en période de crise pour les obligations souveraines des États les moins risqués, ont conduit à une nouvelle baisse du taux de l'OAT 10 ans, qui s'établit à - 0,34 % au 31 décembre 2020.

La rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance vie en sont impactés. Toutefois, en assurance vie, les mesures prises par le groupe pour limiter la dilution des rendements des portefeuilles obligataires ont porté leurs fruits, avec une forte réduction de la collecte en euros au profit des unités de compte.

La poursuite de la baisse des taux affecte également les provisions techniques comptabilisées par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, notamment celles relatives aux risques à plus longue duration.

La sécheresse : un événement naturel devenu récurrent

L'été 2020 constitue l'été le plus sec jamais enregistré depuis le début des mesures hydriques en France et fait suite à trois autres exercices déjà fortement touchés par des épisodes de sécheresse.

Pour le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, la sécheresse 2020 vient dégrader les résultats de son portefeuille habitation d'une charge de sinistres de 35 millions d'euros, pour un événement estimé entre 1 et 1,3 milliard d'euros sur l'ensemble du marché français.

143
MILLIARDS D'EUROS
TOTAL BILAN IFRS

554
MILLIONS D'EUROS
DE RÉSULTAT NET (IFRS)

16
MILLIARDS D'EUROS
FONDS PROPRES (S2)

227 %
RATIO DE COUVERTURE
DU SCR

Résultats et perspectives

Résultats

En 2020, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (ci-après dénommé « GACM ») s'élève à 10 424 millions d'euros. À 10 267 millions d'euros, le chiffre d'affaires assurance est en diminution de 15,0 % sous l'effet d'une baisse de la collecte brute en assurance vie et capitalisation de 30 %. Cette baisse de la collecte brute, plus marquée que celle du marché, s'explique aussi par la mise en place fin 2019 de mesures tarifaires visant à mieux maîtriser la collecte sur les fonds en euros, en vue d'en préserver les rendements futurs, dans un environnement de taux toujours très bas.

Le chiffre d'affaires en assurances de risques est quant à lui en progression de 3,4 %, porté par la croissance des portefeuilles : les assurances de biens augmentent de 4,5 % et les assurances de personnes de 2,8 %.

En 2020, forte de services de gestion étendus, comprenant des formules packagées, de la gestion pilotée et des mandats d'arbitrage, le GACM a poursuivi sa stratégie de diversification de l'assurance vie, non seulement sur la collecte, mais également sur l'encours. La société offre par ailleurs la possibilité d'investir sur des supports en unités de compte (UC) permettant de financer la transition écologique.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi PACTE, le GACM a lancé son plan d'épargne retraite (PER) individuel, permettant aux assurés de se constituer une retraite supplémentaire. Le PER entreprise obligatoire a également été déployé en fin d'année dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC.

En 2020, le GACM a également revu son offre d'assurance multirisque à destination des professionnels. Avec le nouveau produit Multi Pro, les assurés bénéficient désormais d'une avance sur indemnisation contractuelle pour les sinistres importants, une exclusivité sur le marché. En décembre 2020, le lancement du produit d'assurance des emprunteurs AssurPrêt Pro permet de renforcer l'offre du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel pour les professionnels.

Le GACM a également poursuivi le développement des *e-services* visant à faciliter les démarches des clients particuliers (consultation de contrats, devis et souscription en ligne, signature électronique, formalité médicale et gestion des sinistres) mais aussi des professionnels, avec notamment le lancement en 2020 d'un nouvel espace d'assurance en ligne pour les professionnels.

Le résultat net consolidé du GACM s'élève à 554 millions d'euros, en baisse de 37,5 % par rapport à 2019.

La crise sanitaire a certes eu de nombreuses répercussions sur le résultat de la société, mais la baisse est principalement liée au versement de la prime de relance mutualiste et à la poursuite de la baisse des taux d'intérêt.

Perspectives

La crise économique, conséquence de la crise sanitaire

Le retour à la normale prendra vraisemblablement encore un certain temps et la crise économique produira des effets à moyen terme. Ainsi, les difficultés rencontrées par les assurés risquent d'entraîner des sinistres complémentaires en incapacité de travail voire en perte d'emploi en 2021. Des défaillances d'entreprises et par là même, des défauts de paiement sont à craindre également. En santé, le recul important des consultations et des soins constatés en 2020 peut aboutir à une hausse sensible des frais de soins en 2021 du fait de détections tardives ou d'aggravations dans les pathologies.

Actualisation du plan stratégique ensemble#nouveaumonde, plus vite, plus loin !

Les projets du GACM s'inscrivent dans le plan stratégique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Suite à la crise, le plan initial a été revu permettant ainsi d'accélérer les investissements technologiques et humains en cohérence avec les engagements environnementaux et sociétaux, tout en préservant la solidité financière du Groupe. Les objectifs initiaux sont conservés : devenir un acteur prépondérant de la protection sociale, un enjeu qui se trouve renforcé en plein contexte de crise sanitaire et économique, développer les offres de retraite au travers de la mise en place des PER et déployer des services numériques visant à améliorer l'expérience client.

Pour le GACM, cela se traduit principalement par le renforcement de sa présence sur le marché des professionnels et entreprises. Ainsi, les nouvelles offres à destination des professionnels et entreprises lancées fin 2020 continueront leur développement en 2021 : le PER collectif mis en place dans le cadre de la loi PACTE, la multirisque « Multi Pro » et AssurPrêt Pro et Entreprise en assurance des emprunteurs.

L'offre aux professionnels et entreprises sera complétée en 2021 avec des produits de santé et prévoyance collectives, afin de permettre aux réseaux de proposer une gamme complète et adaptée.

Le développement à l'international du modèle de bancassurance sera par ailleurs poursuivi en Belgique, en partenariat avec le réseau Beobank, et en Allemagne.

Profil de risque

Du fait de ses activités en épargne, en retraite, en assurance emprunteurs, en prévoyance, en assurance non-vie et santé, le GACM est exposé aux risques de marché, de souscription en assurance vie, non-vie et santé. Le GACM bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel s'établit à 227 % au 31 décembre 2020, contre 252 % au 31 décembre 2019.

Ce ratio est évalué en ramenant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 15 954 millions d'euros, au SCR (*Solvency Capital Requirement*) qui correspond au besoin de capitaux propres, soit 7 034 millions d'euros. Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

La quasi-totalité des fonds propres du Groupe (99 %) est classée en *Tier* 1.

Les activités du Groupe étant bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 2 350 millions d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont principalement liés au SCR de marché et, dans une moindre mesure, au SCR de souscription.

Les principaux risques de marché sont le risque actions, le risque de *spread* et le risque de taux. Le groupe est sensible cette année au risque de baisse des taux.

→ DÉCOMPOSITION DU SCR

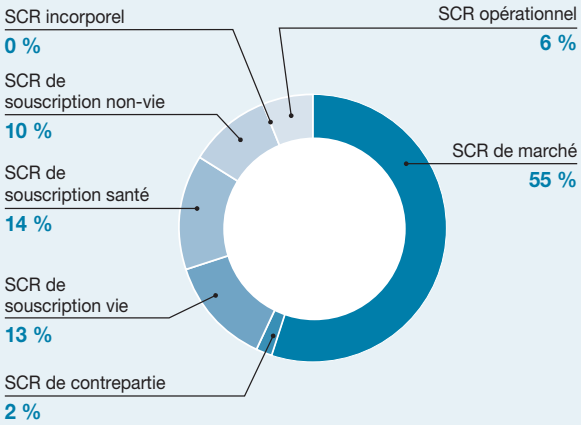

1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT 8
1. Informations juridiques 8
2. Situation de la société au sein du groupe 8
3. Activité de la société 11

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION 12
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription 12
2. Analyse de la performance de souscription 14

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS 15

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS 15

E. AUTRES INFORMATION 16

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société dénommée Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Le GACM SA est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et une société consolidante. À ce titre, elle conçoit et gère, au travers de ses filiales et entités consolidées, des gammes de produits d'assurance qui couvrent tous les besoins des particuliers, mais aussi les besoins des professionnels, des entreprises et des associations.

a. Autorité de contrôle

Le GACM SA est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 4, place de Budapest – 75436 Paris).

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorité administrative, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

b. Auditeur externe de l'entreprise

Les deux commissaires aux comptes titulaires :

- le cabinet KPMG SA, Tour Eqho, 2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense ;
- le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, 63, rue de Villers – 92200 Neuilly-sur-Seine.

2. Situation de la société au sein du groupe

a. Actionnariat

Le GACM SA, société anonyme, est détenu directement à :

- 79,5 % par Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- 10,2 % par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ;
- 7,4 % par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie ;
- 2,9 % par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan.

b. Organigramme du groupe

Le GACM SA est une société holding qui consolide les entités suivantes :

	31/12/2020 % d'intérêts	31/12/2019 % d'intérêts	Méthode de consolidation	Événements de l'exercice	Type de société
ACM IARD SA	96,53 %	96,53 %	*Intégration globale*		*Non-vie*
ACM SERVICES SA	99,99 %	99,99 %	*Intégration globale*		*Autres activités*
ACM VIE SAM [5]	-	-	*Intégration globale*		*Vie*
ACM VIE SA	99,99 %	99,99 %	*Intégration globale*		*Mixte*
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA [4]	95,22 %	95,22 %	*Intégration globale*		*Mixte*
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE [4]	95,22 %	95,22 %	*Intégration globale*		*Autres activités*
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES SA [4]	95,22 %	95,22 %	*Intégration globale*		*Autres activités*
AMDIF SL [4]	95,22 %	95,22 %	*Intégration globale*		*Autres activités*
GACM SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SAU [4]	100,00 %	100,00 %	*Intégration globale*		*Non-vie*
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL [4]	80,00 %	80,00 %	*Intégration globale*		*Courtage*
ASISTENCIA AVANÇADA BCN SL [4]	95,22 %	95,22 %	*Intégration globale*		*Autres activités*
ASTREE SA [3]	30,00 %	30,00 %	*Mise en équivalence*		*Mixte*
ATLANTIS ASESORES SL [4]	80,00 %	80,00 %	*Intégration globale*		*Courtage*

	31/12/2020 % d'intérêts	31/12/2019 % d'intérêts	Méthode de consolidation	Événements de l'exercice	Type de société
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA [4]	60,00 %	60,00 %	*Intégration globale*		*Courtage*
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA [4]	89,80 %	89,80 %	*Intégration globale*		*Vie*
FONCIÈRE MASSÉNA SA	99,74 %	99,74 %	*Intégration globale*		*Immobilier*
GACM SA	100,00 %	100,00 %	*Intégration globale*		*Holding*
GACM ESPAÑA SA [4]	100,00 %	100,00 %	*Intégration globale*		*Holding*
GIE ACM	100,00 %	100,00 %	*Intégration globale*		*Autres activités*
ICM LIFE SA [1]	99,99 %	99,99 %	*Intégration globale*		*Vie*
MTRL [5]	-	-	*Intégration globale*		*Mixte*
NELB « NORTH EUROPE LIFE BELGIUM » SA [2]	99,99 %	100,00 %	*Intégration globale*		*Vie*
NELL « NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG » SA [1]	0,00 %	100,00 %	*Intégration globale*	Absorbée par ICM LIFE SA	*Vie*
PARTNERS ASSURANCES SA [2]	99,99 %	99,99 %	*Intégration globale*		*Non-vie*
PROCOURTAGE SAS	100,00 %	100,00 %	*Intégration globale*		*Courtage*
SCI ACM	99,63 %	99,70 %	*Intégration globale*		*Immobilier*
SCI ACM COTENTIN	99,99 %	99,99 %	*Intégration globale*		*Immobilier*
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	99,83 %	99,83 %	*Intégration globale*		*Immobilier*
SCI ACM 14, RUE DE LONDRES	99,83 %	99,83 %	*Intégration globale*		*Immobilier*
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	99,83 %	99,83 %	*Intégration globale*		*Immobilier*
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	99,99 %	99,99 %	*Intégration globale*		*Immobilier*
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	99,77 %	99,77 %	*Intégration globale*		*Non-vie*
TARGOSEGUROS MÉDIACIÓN SA [4]	90,00 %	88,26 %	*Intégration globale*		*Courtage*

(1) Sociétés luxembourgeoises.
(3) Société tunisienne.
(5) Sociétés combinées.
(2) Sociétés belges.
(4) Sociétés espagnoles.

ACTIONNARIAT

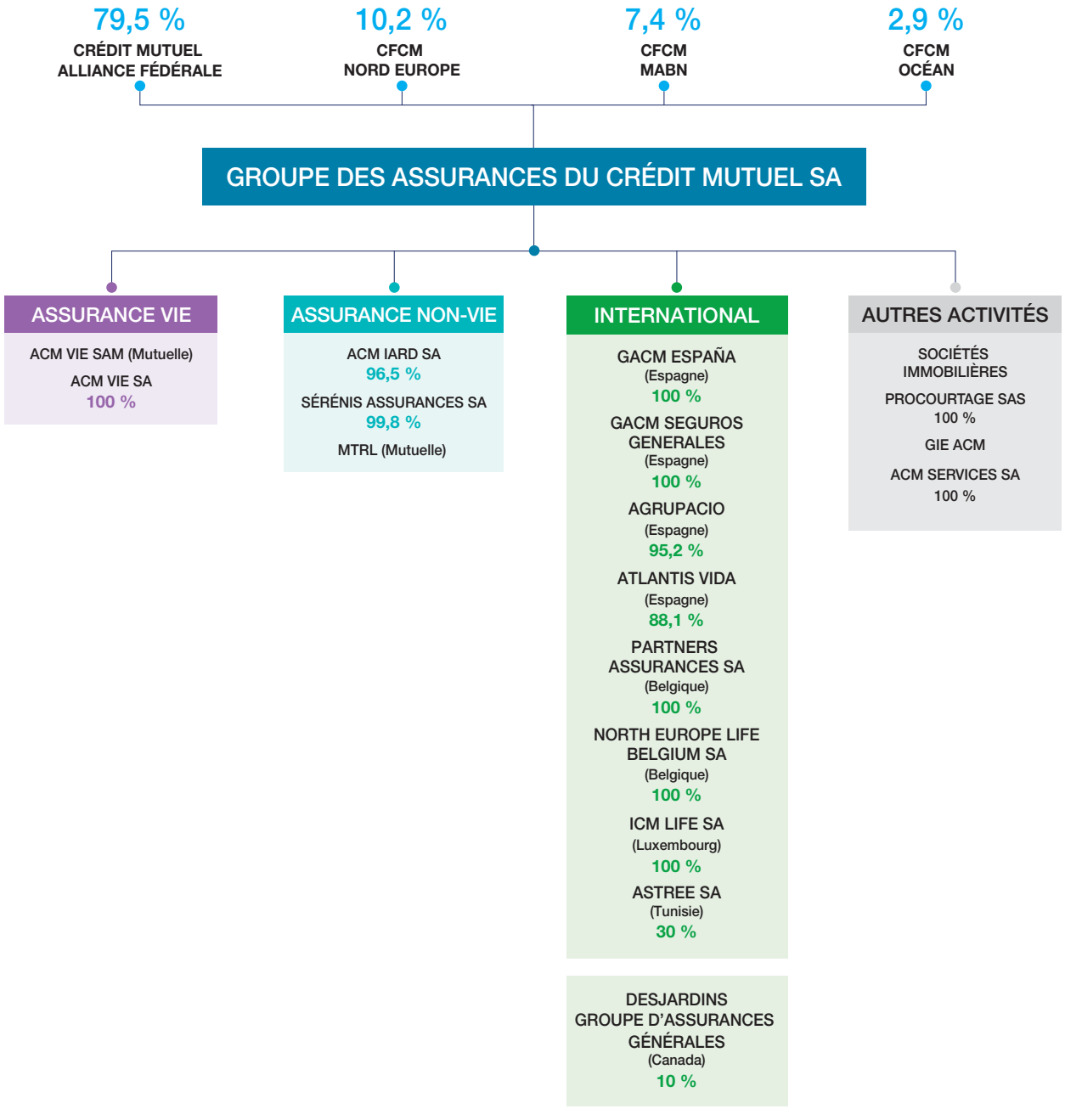

Organigramme au 31 décembre 2020.

c. Effectif salarié de la société

Le GACM SA et ses entités françaises ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

Le pouvoir de direction est exercé par le président du GIE, également dirigeant effectif du GACM SA ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

(Effectifs en équivalent temps plein)	31/12/2020	31/12/2019
France	2 758	2 746
International	882	908
TOTAL	**3 640**	**3 654**

3. Activité de la société

Les sociétés du GACM SA conçoivent et gèrent une gamme complète de produits d'assurance destinée aux particuliers, aux professionnels et aux associations en :

- assurances de biens et de responsabilité ;
- assurances de personnes ;
- assurance vie et capitalisation.

Parallèlement aux réseaux bancaires qui constituent le cœur d'activité, les produits d'assurance du GACM sont diffusés auprès de clientèles ciblées par l'intermédiaire de courtiers ou *via* des réseaux d'agences propres à certaines sociétés du groupe (réseaux d'agences Partners Assurances SA en Belgique, Agrupació en Espagne).

→ UN SAVOIR-FAIRE QUI DÉPASSE LES FRONTIÈRES

Le GACM opère à l'international dans les pays suivants :

- en libre prestation de services (LPS), en Allemagne, à Monaco et dans la plupart des pays européens dans lesquels opère COFIDIS ;
- en Espagne, au travers du GACM ESPAÑA SA, filiale à 100 % du GACM SA ;
- en Belgique, avec Partners Assurances SA et NELB SA (North Europe Life Belgium), filiales à 100 % du GACM SA ;
- au Luxembourg, avec ICM LIFE SA filiale à 100 % du GACM SA.

Le GACM SA détient également des participations financières dans plusieurs sociétés d'assurances à l'étranger :

- au Canada, avec une participation de 10 % dans la holding d'assurances du mouvement Desjardins ;
- en Tunisie, où le GACM SA détient 30 % du capital de la société d'assurances Astrée SA.

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

En 2020, le chiffre d'affaires consolidé du GACM s'élève à 10 424 millions d'euros (dont 10 267 millions d'euros issus des activités d'assurance), en diminution de 14,8 % par rapport à 2019.

Activité non-vie

	31/12/2020									
(en millions d'euros)	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Protection juridique	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	**Total général**
Primes acquises brutes 2020	912	234	522	718	776	99	82	126	45	3 515
Charges de sinistres brutes 2020	629	123	335	468	391	48	33	316	35	2 377
Charges des autres provisions techniques brutes 2020	1	0	- 2	0	0	0	0	45	- 4	39
Frais engagés 2020	179	58	115	165	232	29	30	71	5	883

	31/12/2019									
(en millions d'euros)	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Protection juridique	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	**Total général**
Primes acquises brutes 2019	911	218	505	670	737	94	79	131	53	3 398
Charges de sinistres brutes 2019	648	89	438	537	520	46	23	40	40	2 380
Charges des autres provisions techniques brutes 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais engagés 2019	184	50	114	162	247	25	30	56	6	875

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

Les primes acquises brutes de réassurance des lignes d'activité non-vie du GACM progressent de 3,4 %, portées par la croissance des portefeuilles.

À 2 377 millions d'euros, la charge brute de sinistres est stable en 2020 par rapport à l'exercice précédent.

Au détail des branches d'activité, les évolutions sont contrastées. Les restrictions des déplacements adoptées pour faire face à la pandémie ont entraîné une baisse de la sinistralité des lignes d'activité assurance de RC auto et autres assurances des véhicules à moteur.

La baisse de la charge de sinistres liée aux événements naturels impacte favorablement la ligne d'activité des assurances incendie et autres dommages aux biens, même si la sécheresse de l'été 2020, qui succède à des épisodes de sécheresse récurrents depuis 2017, représente une charge de 35 millions d'euros.

En assurance des frais médicaux, les soins non consommés lors des périodes de confinement se traduisent par une baisse de la charge de sinistres tempérée à la fois par l'entrée en vigueur du 100 % Santé et par la contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé.

La progression de la charge de sinistres liée aux pertes pécuniaires diverses s'explique essentiellement par la prime de relance mutualiste versée aux assurés professionnels et comptabilisée en charges de sinistres conformément aux recommandations de l'ANC.

L'assurance de protection des revenus, qui correspond principalement aux garanties incapacité de travail des contrats prévoyance, voit également sa charge de sinistres augmenter dans le contexte de crise sanitaire.

Activité Vie

	31/12/2020					
(en millions d'euros)	Assurance santé similaire à la vie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance vie	Autres lignes d'activité	**Total général**
Primes brutes 2020	503	3 120	1 710	1 423	0	6 757
Charges de sinistres brutes 2020	400	5 243	600	494	42	6 779
Charges des autres provisions techniques brutes 2020	123	- 2 286	1 514	15	36	- 597
Frais engagés 2020	152	400	195	608	1	1 356

	31/12/2019					
(en millions d'euros)	Assurance santé similaire à la vie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance vie	Autres lignes d'activité	**Total général**
Primes brutes 2019	477	5 407	1 445	1 350	0	8 679
Charges de sinistres brutes 2019	331	4 560	1 276	481	41	6 688
Charges des autres provisions techniques brutes 2019	102	728	1 882	32	15	2 759
Frais engagés 2019	143	407	193	577	0	1 321

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

Les primes brutes de l'activité vie du GACM diminuent de 22,1 %. La baisse porte sur la ligne d'activité assurance avec participation aux bénéfices (- 42,3 %). Cette baisse s'explique par les effets de la crise sanitaire mais également par les dispositions tarifaires rendues nécessaires par l'environnement de taux toujours très bas et visant à préserver les rendements futurs des fonds en euros.

Avec la poursuite du développement des offres en unités de compte, notamment en gestion déléguée, les offres de « Packs UC », de gestion pilotée, ou encore de mandats d'arbitrage, la ligne d'activité assurance indexée et en unités de compte est en hausse (+ 18,4 %). La part des unités de compte dans la collecte progresse ainsi fortement, de plus de 15 points, pour atteindre 37,7% sur l'année.

La charge de sinistres brute de réassurance s'élève à 6 779 millions d'euros, en hausse de 1,4 % par rapport à 2019. La baisse des rachats en assurance vie et capitalisation est compensée par une hausse de la charge des décès. En emprunteurs et prévoyance, celle-ci reste toutefois mesurée au regard des capitaux assurés par la société.

A contrario, la charge des autres provisions techniques baisse de près de 3 000 millions d'euros. Celle-ci reflète principalement la variation des encours et résulte notamment de la forte décollecte constatée sur les supports en euros (*versus* une collecte nette positive en 2019).

Frais engagés

Les frais et dépenses engagés sont en hausse de 2,0 % et atteignent 2 239 millions d'euros en 2020 (883 millions d'euros pour les activités non-vie, et 1 356 millions d'euros pour les activités vie).

Ils comprennent les commissions versées aux réseaux de distribution et les autres charges de gestion.

Au global, les commissions émises de l'exercice augmentent de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent, portées par la poursuite du développement des activités non-vie. Les commissions des activités vie sont stables. Avec un total de 79 % des commissions versées, les réseaux Crédit Mutuel et CIC en restent les principaux récipiendaires.

Les autres charges de gestion sont globalement stables par rapport à 2019, (+ 0,3 %). Elles sont principalement constituées des frais engagés par le GIE ACM qui gère les moyens communs aux sociétés françaises du GACM SA, qu'ils soient humains ou matériels.

Rémunération des contrats d'assurance vie

Compte tenu des circonstances exceptionnelles de l'année, et en dépit des conditions de marché défavorables, les sociétés du GACM SA ont décidé de maintenir en 2020 les taux de rémunération des fonds en euros de leurs contrats d'assurance vie servis en 2019.

La provision pour participation aux excédents (PPE) des fonds généraux représente 8,0 % des encours d'assurance vie en euros à fin 2020, contre 7,2 % à fin 2019. En 2020, le GACM continue de préserver ses capacités distributrices futures, réduisant ainsi son exposition au risque de taux, dans un contexte de taux négatifs.

Résultat de cession

Le solde de réassurance est en faveur des réassureurs à hauteur de 26 millions d'euros, contre un solde de 15 millions d'euros à l'avantage du GACM en 2019 du fait principalement de la relative clémence des événements naturels. La sécheresse représente néanmoins un risque qui se matérialise chaque année depuis 2017. Le programme de réassurance non proportionnel concerne principalement les événements et risques tels que les événements naturels, l'incendie, la conflagration ou le terrorisme, ainsi que la responsabilité civile automobile et la responsabilité civile générale. Les couvertures proportionnelles concernent les catastrophes naturelles, la dépendance, la prévoyance collective ainsi que la RC décennale.

2. Analyse de la performance de souscription

Le tableau ci-dessous présente le résultat du GACM SA aux normes IFRS ainsi que la contribution des trois sociétés d'assurance les plus significatives du groupe.

(en millions d'euros)	ACM VIE SA	ACM IARD SA	ACM VIE SAM	Autres stés d'ass.	TOTAL 2020	TOTAL 2019
Résultats nets sociaux des sociétés d'assurance	408	49	51	36	543	663
Résultats nets des autres sociétés	-	-	-	-	222	1 857
Retraitement des dividendes	-	-	-	-	0	- 1 725
Retraitement IFRS	-	-	-	-	- 211	91
Résultat net de l'ensemble consolidé	**-**	**-**	**-**	**-**	**554**	**886**
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	- 3	- 6
Résultat net (part du groupe)	**-**	**-**	**-**	**-**	**551**	**879**

Le résultat net consolidé s'élève à 554 millions d'euros, contre 886 millions d'euros en 2019. Le résultat net part du groupe atteint 551 millions d'euros, contre 879 millions en 2019.

En 2020, du fait de la grave crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19 et suite aux recommandations des autorités de contrôle et du gouvernement français, le GACM SA et ses entités n'ont pas versé de dividende au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2019. Cela explique la diminution du résultat net des autres sociétés qui passe de 1 857 millions d'euros en 2019 à 222 millions d'euros en 2020. En effet, en 2019 le GACM SA avait perçu 1 684 millions d'euros de dividendes de ses entités, ACM VIE SA et ACM IARD SA, au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

Si les périodes de confinement et de restrictions sanitaires ont eu des impacts positifs sur la sinistralité en automobile, habitation et santé, la crise a entraîné une dégradation des résultats en incapacité de travail et décès. Les mesures exceptionnelles prises en faveur des assurés impactent significativement le résultat technique. La prime de relance mutualiste, mesure phare, a permis de soutenir nos assurés ayant souscrit une garantie pertes d'exploitation en multirisque professionnelle.

La baisse des marchés boursiers se traduit par un recul des produits financiers sur fonds propres et par un impact négatif des réévaluations d'actifs en juste valeur par résultat. La poursuite de la baisse des taux d'intérêt affecte également les résultats au travers de dotations de provisions, essentiellement en automobile, en prévoyance et assurance des emprunteurs ainsi que sur le régime de retraite complémentaire des salariés du Groupe.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers de l'exercice 2020 se ventilent comme suit :

	2020							
(en millions d'euros)	Obligations	Actions & FCP	Trésorerie et dépôts	Immobiliers	Autres produits et charges	**TOTAL**	**2019**	**Évolution 2020/2019**
Revenus des placements	1 793	573	- 14	14	126	2 492	2 698	- 7,6 %
Charges des placements	- 13	- 14	- 7	0	- 12	- 47	- 46	2,0 %
Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	54	100	0	0	- 53	101	850	-
Variation des provisions sur placements	0	- 228	0	0	0	- 228	- 25	-
Produits financiers en euros	**1 834**	**431**	**- 22**	**13**	**61**	**2 318**	**3 477**	**- 33,3 %**
Ajustement des ACAV	0	476	0	0	0	476	1 769	- 73,1 %
Produits financiers totaux	**1 834**	**907**	**- 22**	**13**	**61**	**2 794**	**5 246**	**- 46,7 %**

Les produits financiers en euros s'élèvent à 2 318 millions d'euros en 2020, contre 3 477 millions d'euros en 2019, soit une baisse de - 33,3 %.

La baisse des revenus nets avant plus et moins-values et dotation des provisions pour dépréciation (- 7,6 %) s'explique :

- par la dilution du rendement du portefeuille obligataire qui fait suite à un contexte de taux durablement bas ;
- par la baisse des dividendes perçus en 2020 sur les actions et fonds en raison du contexte économique dégradé.

Les ajustements ACAV (assurances à capital variable), relatifs aux contrats en unités de compte, sont passés de 1 769 millions d'euros en 2019 à 476 millions d'euros en 2020, soit une baisse de - 73,1 %. Ils restent néanmoins positifs, traduisant la qualité des supports proposés aux assurés.

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres sources de revenus et dépenses sont les suivantes :

- les autres produits et charges techniques, résultat de l'exploitation normale du groupe et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques ;
- les autres produits et charges non techniques sont composés du courtage en assurance, des revenus immobiliers majoritairement issus des entités Foncière Masséna et SCI ACM ainsi que de l'effet IS sur la réserve de capitalisation ;
- l'impôt sur les bénéficies qui comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

E. AUTRES INFORMATION

Opérations intragroupe

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel recense les opérations intragroupe suivantes :

- les échanges sur compte d'actifs et de passifs ;
- les transactions de réassurance ;
- les titres intragroupe et la distribution de dividendes associée ;
- le partage des coûts.

La même approche est appliquée en normes IFRS et Solvabilité II.

Les échanges intragroupe sur compte d'actifs et de passifs concernent principalement les dettes fiscales et les comptes courants d'associés.

Les transactions de réassurance sont matérialisées par différents traités entre les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Entité cédante	Réassureur	Type	Branche d'activité
SÉRÉNIS ASSURANCES	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance automobile
SÉRÉNIS ASSURANCES	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance habitation
SÉRÉNIS ASSURANCES	ACM IARD SA	Proportionnel	Prévoyance
SÉRÉNIS ASSURANCES	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance emprunteur
ACM VIE SA	ACM IARD SA	Proportionnel	Prévoyance
PARTNERS	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance automobile
PARTNERS	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance habitation
MTRL	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance santé
ICM LIFE	ACM VIE SA	Proportionnel	Assurance emprunteur
ICM LIFE	ACM VIE SA	Non proportionnel	Assurance emprunteur

La répartition des coûts est assurée par le GIE ACM. Cette entité s'occupe notamment de refacturer à l'intégralité de ses membres les frais relatifs aux charges de personnel et au système d'information. Le montant de ces prestations s'élève à 452 millions d'euros pour l'année 2020.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE 18

1. Structure de la gouvernance 18
2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de *reporting* 20
3. Politique et pratiques de rémunération 20
4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle 21
5. Principes et méthodes de consolidation 21

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ 23

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité 23
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité 24

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES 24

1. Gestion des risques 24
2. Organisation interne 27

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE 28

1. Dispositif général de contrôle interne 28
2. Objectifs 28
3. Organisation générale 28
4. Dispositif de conformité 29

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE 30

1. Indépendance 30
2. Objectivité 31
3. Fonctionnement 31
4. Planification de l'activité 31
5. Déroulement des missions 31

F. FONCTION ACTUARIELLE 32

G. SOUS-TRAITANCE 32

H. AUTRES INFORMATIONS 32

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Conformément aux exigences issues de la directive Solvabilité II, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA a mis en place des règles de gouvernance basées sur une répartition claire des responsabilités au service d'un système efficace de gestion des risques.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du GACM SA du 30 juin 2015, il a été décidé de mettre en place un système dualiste (société anonyme à directoire et conseil de surveillance). Le système dualiste conduit, à travers le directoire, à assurer une direction effective garante du respect du « principe des quatre yeux ».

La gouvernance de la société s'articule autour de :

- son assemblée générale ;
- son conseil de surveillance et son comité d'audit et des risques ;
- son directoire ;
- sa direction opérationnelle ;
- ses comités ;
- ses responsables des fonctions clés.

a. L'assemblée générale

L'actionnaire majoritaire du GACM SA est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA est également détenu par le Crédit Industriel et Commercial (CIC) et par différentes caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel.

b. Le conseil de surveillance et son comité d'audit et des risques

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance supervise et exerce un contrôle permanent de la gestion de la société effectuée par la direction effective (directoire) qu'il a nommée. Il s'assure notamment que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Cette supervision est notamment rendue possible *via* la communication de différents *reportings* établis par la direction effective, les directions opérationnelles et les fonctions clés.

La composition du conseil de surveillance est basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque membre dispose de compétences techniques spécifiques permettant au conseil de remplir collectivement ses missions.

Au 31 décembre 2020, la présidence du conseil de surveillance est assurée par M. Nicolas Théry, président et M. Jean-Pierre Babel, vice-président. Le conseil de surveillance est composé de dix-huit membres.

Afin de permettre au conseil de surveillance, organe non exécutif, d'assurer sa mission de contrôle permanent, le directoire lui communique chaque trimestre un rapport retraçant la marche de la société et dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice un rapport sur les comptes annuels et consolidés.

Le conseil de surveillance détermine les orientations stratégiques de la société GACM SA et veille à leur mise en œuvre.

Il est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et l'examen de la situation financière ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA ;
- de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- du suivi de l'activité des fonctions clés et de la supervision de l'action des dirigeants effectifs ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'approbation des politiques écrites mentionnées à l'article L.354-1 du Code des assurances ;
- de la définition et de l'évaluation du système de gouvernance à travers l'approbation du recueil des règles d'organisation et la révision périodique de son efficacité ainsi que son adaptation.

Les attributions et les règles de fonctionnement du conseil de surveillance sont également précisées dans un règlement intérieur qui édicte :

- les règles relatives à la composition du conseil ;
- les modalités d'organisation des réunions du conseil (fréquence, durée, lieu des réunions, règles de *quorum* et de majorité) ;
- les règles relatives à l'information des membres du conseil ;
- les attributions du conseil ;
- les obligations générales liées à la fonction de membre du conseil (confidentialité, assiduité, diligence, gestion des conflits d'intérêts et indépendance).

Le comité d'audit et des risques

Dans l'accomplissement de ses missions, le conseil de surveillance est soutenu par un comité d'audit et des risques.

L'objectif est de regrouper l'examen des sujets relatifs à la gestion des risques et à l'audit afin de permettre à un seul organe d'avoir une vision globale. Les sujets relatifs à la conformité et à l'actuariat sont également abordés à l'occasion de ces réunions.

Conformément aux articles L.823-19 et L.823-20 du Code de commerce, les activités et les missions dudit comité bénéficient à l'ensemble des sociétés filiales françaises.

Le comité d'audit et des risques prépare les travaux du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration de ses entités d'assurance françaises, permettant l'examen détaillé des sujets relevant de ses compétences et la prise en compte des particularités de chacune d'elles.

Les missions suivantes sont assurées au sein de ce comité pour toutes les entités d'assurance françaises du GACM SA :

- missions liées à l'audit :
  - suit le processus d'élaboration des comptes annuels et assure le suivi du contrôle légal des comptes effectué par les commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes soumettent un rapport complémentaire au comité d'audit (RCCA). L'objectif de ce rapport est de renforcer la valeur du contrôle légal des comptes en améliorant la communication entre les CAC et le comité d'audit et des risques,
  - suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- missions liées à la gestion des risques à travers des rapports afférents au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité et en s'appuyant sur la cartographie et la mesure des risques majeurs. Il assure également le suivi de la fonction conformité et le contrôle permanent de second niveau ;
- la validation des rapports suivants :
  - rapport sur la situation financière (SFCR),
  - rapport régulier au contrôleur (RSR),
  - rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le comité d'audit et des risques est régulièrement informé de l'activité des fonctions clés qui assistent à ses réunions et de l'évolution du système de gouvernance de la société.

Un règlement intérieur précise l'étendue de ses attributions ainsi que ses règles de fonctionnement (composition du comité et modalités d'organisation des réunions).

c. La direction effective

Le directoire

Au 31 décembre 2020, le directoire, organe exécutif assumant collégialement la direction effective du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, se compose de quatre membres.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du GACM SA. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et à l'assemblée générale.

Sans que cette énumération soit exhaustive, lui sont attribués les pouvoirs suivants :

- concernant la marche générale du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA :
  - assurer la direction effective du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA et, par le biais du président du directoire, le représenter dans ses rapports avec les tiers,
  - piloter et coordonner les activités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA,
  - établir une fois par trimestre un rapport sur la marche du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA qu'il présente au conseil de surveillance,
  - présenter les axes de développement de l'activité au conseil de surveillance et lui fournir les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA,
  - convoquer les assemblées des actionnaires ;
- concernant la situation financière du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA :
  - élaborer et présenter au conseil de surveillance la situation financière et la situation de trésorerie,
  - arrêter les comptes et le rapport de gestion,
  - élaborer et arrêter les documents de gestion prévisionnelle et des engagements ainsi que les comptes annuels au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA,
  - valider les états de *reportings* trimestriels et annuels de Solvabilité II,
  - organiser un système de contrôle permettant d'avoir l'assurance raisonnable de la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière ;
- concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :
  - élaborer et proposer au conseil de surveillance une définition du profil de risques du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA,
  - mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision,
  - mettre en place un système de contrôle interne et des plans de continuité de l'activité.

Le directoire est assisté dans la gestion effective par :

- la direction opérationnelle ;
- les comités ;
- les responsables des fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses filiales ou entités françaises liées ont adopté un fonctionnement transverse et commun, garant d'une gestion saine et transparente.

d. La direction opérationnelle

Le directoire est assisté par la direction opérationnelle dans la gestion effective.

Un comité exécutif mis en place à compter du 2 novembre 2020 a pour objet de piloter et coordonner en rang resserré les activités du GACM et ses entités.

C'est au niveau du GACM SA que sont déterminés les axes stratégiques de développement des activités pour chaque entité. La gestion effective des structures du GACM SA est basée sur un principe de transversalité. Chaque directeur est responsable

de son département et gère son activité pour toutes les entités du GACM SA, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités.

Les directeurs pilotent les activités dont ils ont la charge grâce aux *reportings* effectués par les responsables d'activités qu'ils supervisent. Ils rendent compte eux-mêmes directement au président du directoire.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA dispose ainsi d'une structure organisationnelle et opérationnelle conçue pour soutenir la réalisation des objectifs d'évolution et de stratégie. L'organisation adoptée garantit également, pour tous les acteurs du GACM SA, une connaissance et une prise en compte appropriées de l'organisation et du modèle économique des différentes entités, des liens et des relations entre elles et donc des risques qui pourraient survenir pour en permettre une meilleure anticipation et une prise en charge optimisée.

e. Les comités

Un comité exécutif, présidé par le président du directoire se réunit au minimum une fois par mois pour étudier les sujets stratégiques et d'actualité du GACM SA.

Le président du directoire et l'ensemble des directeurs opérationnels se réunissent également tous les deux mois en comité de direction afin d'examiner les différents aspects des opérations de la société.

L'équipe de direction peut également constituer des comités ayant pour mission de procéder à l'examen de questions techniques et de la conseiller à ce sujet. En ce sens, les comités suivants ont notamment été créés : le comité qualité des données, le comité de contrôle interne, le comité financier et le comité modèles.

f. Les responsables des fonctions clés

Nommées par le conseil de surveillance, les fonctions clés sont indépendantes et renforcent la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Salariés du GIE ACM, les titulaires des fonctions clés assurent la responsabilité de leurs fonctions respectives pour chacune des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble de ces structures ayant des domaines d'activité communs. Cela permet d'harmoniser leurs actions et d'être disponibles afin de prendre en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Les fonctions clés sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle, garantissant ainsi leur indépendance. Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions clés s'appuient sur des compétences techniques acquises dans le cadre de leur cursus et à l'occasion de formations régulières. Ils disposent également de l'expérience professionnelle développée au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, laquelle leur permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Enfin, ils s'appuient sur des équipes composées de personnes disposant des diplômes nécessaires et de compétences suffisantes pour permettre la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et de moyens techniques leur permettant de mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la direction effective à laquelle ils peuvent directement remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès direct à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques, exclusivement composé de membres du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des entités se référant au dit comité, auquel ils participent.

Si le conseil l'estime nécessaire et/ou si les responsables des fonctions clés en font la demande, le conseil peut les entendre en dehors de la présence de la direction effective.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil de surveillance. Il reçoit des rapports sur leurs missions, est informé des conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués, et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de *reporting*

a. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions

En application du principe des « quatre yeux » issu de la directive Solvabilité II, la direction effective du GACM SA se compose d'un directoire qui est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Des délégations de pouvoirs peuvent être mises en place par la direction effective en faveur des directions opérationnelles.

b. Lignes de *reporting*

Les entités du GACM SA ont mis en place un système de *reporting* permettant d'assurer l'adéquation permanente des informations communiquées avec les exigences définies par la réglementation en vigueur ainsi que la qualité des données. À cette fin, une politique de *reporting* a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

Les différentes informations issues des lignes de *reporting* sont communiquées à la direction effective.

3. Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération du GACM SA s'inscrit dans la politique de rémunération générale édictée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui se veut avant tout raisonnée et responsable, cherchant en priorité à aligner les intérêts du Groupe et ceux de ses collaborateurs et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients.

Dans ce cadre, le GACM et ses entités d'assurance ont adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social.

Les principes de rémunération sont développés dans une politique dédiée qui a été adoptée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et ses entités d'assurance.

La politique de rémunération du GACM SA est au service d'une gestion saine, durable et efficace des activités et n'encourage nullement la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par le GACM SA.

L'entreprise s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment des aspects sociaux et environnementaux ou de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations du GACM SA. Ce dernier privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes portées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le système de rémunération ne comporte ni distribution de *stock options*, ni attribution d'actions gratuites. Il est fixe pour l'immense majorité des salariés. Il ne comporte de part variable que dans les situations où elle est commandée par des exigences de marché, ce qui s'entend de cas exceptionnels cantonnés exclusivement à l'activité financière. La rémunération variable est alors limitée à l'attribution d'une prime exceptionnelle plafonnée ; elle ne constitue pas l'élément premier de la rémunération. Les primes sont versées en euros et en totalité au cours de l'année au titre de laquelle elles ont été accordées.

Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion financière, le GACM SA et ses entités d'assurance ont mis en place une politique d'investissement durable permettant une prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, limitant ainsi les externalités négatives liées à ses investissements.

Dans le cadre de leur contrat de travail, les dirigeants et responsables des fonctions clés sont soumis au système de rémunération applicable à tous les salariés du GIE ACM.

Ils sont soumis à la convention collective de Crédit Mutuel au même titre que l'ensemble des salariés, laquelle prévoit une structure salariale simple et transparente.

La rémunération, les augmentations ainsi que l'attribution de primes sont déterminées, comme pour l'ensemble des salariés, par le président du GIE ACM en relation avec la direction des ressources humaines.

Le GACM SA a fait le choix, conformément à l'article 275 1. f) du règlement délégué (UE) n° 2015/35 du 10 octobre 2014 et à son organisation interne, de se référer au comité des rémunérations mis en place au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, structure faîtière.

Ses membres sont choisis pour leur indépendance, leur expérience et leur compétence, leur permettant d'analyser et de contrôler les principes de la rémunération et les éléments de cadrage annuel présentés par la direction générale. Il se prononce ainsi notamment sur les politiques et pratiques de rémunérations, sur les incitations créées pour la gestion des risques, des fonds propres et des liquidités.

Il préserve le modèle d'un système de rémunération transparent et incitant à une gouvernance saine.

Un règlement intérieur précise ses missions, ses modalités de fonctionnement et son périmètre de compétence.

4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Néant.

5. Principes et méthodes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Modalités de combinaison comptable des mutuelles

Le GACM SA publie ses comptes consolidés en normes IFRS depuis l'exercice 2016. Le référentiel IFRS ne définit pas les modalités d'intégration globale d'entités non capitalistiques contrôlées par l'entité mère publiant les comptes consolidés ou combinés.

À ce titre, le GACM SA se réfère au règlement n° 2016-11 de l'ANC qui prévoit les modalités comptables des comptes combinés applicables aux sociétés non capitalistiques.

Notamment, il est prévu que les mutuelles contrôlées par l'entité (capitalistique ou non) à laquelle elles s'affilient soient intégrées par intégration globale et que leurs capitaux propres figurent intégralement dans les fonds propres du groupe, selon une approche par agrégation.

Le GACM SA a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des assurances ;
- MTRL, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la mutualité.

Ces conventions contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM SA auquel elles sont adossées historiquement.

b. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM SA résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment) et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

c. Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

d. Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les plus et moins-values de cession intragroupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intragroupe ;
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

e. Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance ASTREE SA dont les comptes sont établis en dinars tunisiens.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Une politique écrite relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et membres des organes de contrôle.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'instruction n° 2018-I-09 de l'ACPR.

Elle est revue annuellement.

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité

Une compétence individuelle

Le profil de chacun des membres de l'organe de gestion, de contrôle et de surveillance doit répondre à certains critères fixés par la réglementation. Ces critères portent sur :

- l'honorabilité ;
- les compétences ;
- l'expérience ;
- les connaissances ;
- la disponibilité ;
- les conflits d'intérêts ;
- l'honnêteté, l'intégrité et l'indépendance d'esprit.

L'évaluation des compétences individuelles au sein du GACM prend ainsi en compte, de façon proportionnée à leurs attributions et leurs tâches, les connaissances et expériences des personnes intéressées. Les diplômes, les formations, les expériences, les résultats obtenus sont des éléments d'appréciation de cette compétence. Les formations dont les personnes intéressées pourront disposer au cours de leur mandat sont également prises en compte dans l'appréciation. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Par ailleurs, les dirigeants effectifs disposent d'une compétence individuelle suffisamment large sur les activités et les risques de l'entreprise ainsi que d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et prudentiel. Ils jouissent des qualités de *management* et d'une aptitude à la réflexion stratégique. Ils disposent tous personnellement d'une connaissance appropriée de l'organisation du GACM SA, du modèle économique de ses différentes entités, des liens et des relations existant entre elles. Ils font preuve d'une disponibilité suffisante pour exercer leurs fonctions.

Une compétence collective

Les dirigeants et membres de l'organe de contrôle possèdent collectivement les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats. Il est entendu qu'au sein d'un organe collégial, l'évaluation de la compétence d'un membre et de la contribution qu'il peut apporter aux travaux, y compris le cas échéant au sein de comités spécialisés, est effectuée à la lumière des connaissances et expériences des autres membres. Au sein d'un organe collégial, la compétence doit être détenue de manière collective et il n'est pas exigé de chaque membre pris individuellement la maîtrise de l'exhaustivité des sujets.

Les connaissances requises

L'appréciation de la compétence porte notamment sur les points suivants :

- connaissance du marché ;
- stratégie d'entreprise ;
- technique de l'assurance ;
- cadre juridique (en particulier la réglementation relative à l'assurance, à son cadre d'exercice, à l'intermédiation et à la fiscalité) ;
- finance ;
- gestion des risques ;
- actuariat.

L'entreprise est attachée à disposer de membres de l'organe de contrôle et de supervision, de dirigeants effectifs et de responsables de fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle. La justification de l'honorabilité est au demeurant une condition de l'exercice du mandat et nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise.

Les dirigeants, membres de l'organe de contrôle et de supervision, et responsables des fonctions clés sont assujettis au respect du Recueil de déontologie Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

Afin d'assurer le respect des exigences de compétences et d'honorabilité, à compter du 1er janvier 2018, la société GACM SA et ses entités d'assurance françaises se réfèrent au comité de nomination constitué au niveau de la société faîtière Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Ce comité a principalement les missions suivantes :

- identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur/membre du conseil de surveillance, de censeur, de dirigeant effectif, en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent ;
- évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil de surveillance et d'administration ;
- préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions.

Ce comité se réunit au minimum deux fois par an et à chaque fois que cela est nécessaire.

Le comité de nominations dispose du CV du candidat, d'une lettre de motivation et d'une matrice des compétences.

Les avis du comité prennent la forme de procès-verbal. Un extrait dudit procès-verbal qui concerne les entités du GACM SA est communiqué aux membres des conseils pour les tenir informés des appréciations données afin qu'ils puissent statuer ou donner leur avis sur les nominations ou les renouvellements.

L'entreprise s'assure, ainsi préalablement à une nomination ou à un renouvellement, que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée. Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou responsable de fonction clé s'attachera à tout mettre en œuvre pour répondre en permanence aux exigences de compétences, notamment en suivant les formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée. Un plan de formation est dans ce cadre proposé aux dirigeants et membres des conseils Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'honorabilité de la personne est vérifiée notamment sur la base d'une déclaration de non-condamnation, d'un extrait de casier judiciaire, d'une déclaration de non-faillite et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de son honorabilité personnelle et professionnelle.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

1. Gestion des risques

L'évaluation et la gestion des risques du GACM SA visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés et assurer la continuité d'activité ;
- protéger la solvabilité ;
- développer l'activité du groupe tout en protégeant les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risques que le GACM SA souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le suivi trimestriel du cadre d'appétence au risque et l'analyse de l'ORSA, menée annuellement, permettent notamment d'étudier si les limites d'appétence au risque fixées sont respectées à une date donnée ainsi que dans un scénario prospectif central et dans des scénarios adverses.

Si les limites d'appétence au risque ne sont pas respectées dans un des scénarios envisagés, des solutions sont étudiées afin d'y remédier.

Des seuils d'alerte sont également suivis par la fonction gestion des risques.

Le système de gestion des risques s'appuie sur des cartographies des risques, complétées par des tableaux de bord d'indicateurs de risque.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance, sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux et consolidés ;

- l'équipe SII qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif dans le respect du principe de la personne prudente.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- l'unité allocation d'actifs, qui définit en lien avec le service de gestion actif-passif (ou ALM) les allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de concentration, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et le *reporting* Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM et ses entités. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données du GACM et de ses entités s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données est ainsi créé, géré et contrôlé dans le système d'information du GACM SA ;
- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, le GACM et ses entités se sont dotés d'une « politique de qualité des données » exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les pôles métiers qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé et commun aux différentes entités du GACM SA. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ci-après dénommée EI, dont les *process* sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402. Le GACM, ses entités et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée. Il est mis à jour de façon régulière par les managers fonctionnels et techniques, sous la responsabilité des propriétaires de données auxquels ils sont rattachés ;
- un dispositif mensuel d'évaluation continue de la qualité des données basé sur des contrôles automatiques synthétisés dans des tableaux de bord par entité et par branche. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de pertinence, d'exhaustivité et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués mensuellement au sein des portails de contrôle interne. Ceux qui ne vérifient pas les seuils d'acceptabilité sont analysés et justifiés par les managers fonctionnels et techniques et, si nécessaire, des plans d'action sont établis afin d'engager des travaux de remédiation ;

- une démarche d'amélioration permanente, notamment au travers du groupe de travail permanent qui réunit tous les deux mois l'ensemble des managers fonctionnels et techniques. Ses conclusions sont restituées aux propriétaires des données lors des comités qualité des données métiers (semestriels).

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord des anomalies, l'analyse d'impact sur les engagements et la solvabilité et les plans d'actions d'amélioration et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'actions d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction clé actuarielle.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe de gouvernance de l'entreprise prises notamment en application des orientations générales du groupe.

Le GACM SA veille à ce que chacune de ses filiales dispose d'une organisation spécialement dédiée à la conformité. La gestion des risques de non-conformité fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de conformité. La fonction clé gestion des risques doit être tenue informée de tout risque significatif de non-conformité. Également, elle est associée à l'analyse et à la validation de tout nouveau produit d'assurance.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Cartographie des risques

Des cartographies des risques opérationnels sont réalisées dans chacune des branches d'activité des filiales en vue d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau global du GACM SA afin d'obtenir une vision globale des risques.

Ce dispositif est complété par une identification des risques opérationnels, qui est appréhendée selon deux axes que sont la fréquence et la gravité.

Les risques de fréquence

Le traitement des risques opérationnels est géré par une fonction centrale en collaboration avec un réseau de correspondants pour les risques de fréquence. Les correspondants au sein des services opérationnels servent de relais pour sensibiliser les équipes de gestion sur l'importance de la maîtrise des risques opérationnels et remontent les incidents ou sinistres *via* un outil spécifiquement dédié à cette collecte (RISKOP). Cet outil sert à la construction de bases historiques de pertes.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par la fonction centrale au niveau du groupe qui a en charge la gestion des risques opérationnels et qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Les risques de gravité

L'évaluation des risques de gravité repose sur des travaux de modélisation. Ces travaux menés par la fonction centrale des risques opérationnels s'appuient sur des consultations d'experts internes ou externes. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Une actualisation régulière des modèles est réalisée en fonction de nouveaux faits générateurs ou de l'actualité. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

Plan de continuité d'activité

La fonction centrale en charge des risques opérationnels met en œuvre des plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Dans le cadre du respect de la politique de continuité d'activité, la détermination et la description des plans de continuité d'activité (PCA) ont été formalisées et ils sont périodiquement testés.

Dans toutes les filiales du GACM SA, des plans de continuité d'activités sont déclinés et visent à répondre à :

- l'indisponibilité totale des locaux ;
- l'indisponibilité des moyens humains ;
- l'indisponibilité de l'informatique.

La formalisation de ces plans consiste à décrire :

- les activités essentielles assumées par ce service ;
- le fonctionnement en mode dégradé ;
- et à déterminer les moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés dans chaque entité est également régulièrement actualisée.

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs PCA est assuré par des réunions régulières.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire de 2020 (Covid-19), les PCA ont tous été activés avec efficacité, ce qui a permis d'assurer la résilience des filiales du GACM SA.

Plan de reprise d'activité

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est réalisé. Ce plan de reprise d'activité informatique permet en cas d'incident grave de reprendre l'activité dans un délai réduit.

La simulation d'une panne informatique majeure permet de vérifier que les données jugées essentielles sont reprises correctement et que certaines applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement.

Le directeur des contrôles et de la sécurité financière est membre du comité de direction du GACM SA. Le service contrôle permanent et le service conformité rendent compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit et des risques du résultat de leurs travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Risques liés à la transition énergétique

Les risques liés à la transition énergétique sont :

- les risques de pertes liées à des événements climatiques ;
- le risque de dépréciation de la valeur de certains actifs (risque de transition) ;
- le risque de pénalité financière et réglementaire ;
- le risque de réputation.

Les risques liés à l'environnement, au social et à la gouvernance (ESG) sont identifiés annuellement sur les actifs détenus en direct par les principales entités du GACM SA. Afin de limiter les investissements sur des actifs qui pourraient être porteurs de risques ESG, des outils, questionnaires et *process* ont été mis à la disposition des gérants d'actifs.

d. Gestion transverse des risques

Le processus ORSA vise à piloter de manière transverse les risques du GACM SA à court et moyen termes.

Des scénarios dits scénarios de *stress tests* portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le GACM SA y sont envisagés. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques. Les résultats sont analysés au regard du critère d'appétence au risque.

Ces travaux sont transcrits dans un rapport annuel, ou dans un rapport *ad hoc* complémentaire à chaque fois que les circonstances le nécessitent.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au comité d'audit et des risques, puis au conseil de surveillance qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels le GACM SA est exposé.

2. Organisation interne

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1er niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2e niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3e niveau de suivi des risques est effectué par la fonction clé audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil de surveillance et à la direction effective.

Le comité d'audit et des risques, émanation du conseil de surveillance, est le comité de suivi des risques encourus par le GACM SA.

La coordination du système de gestion des risques est confiée à la fonction clé gestion des risques. Elle s'appuie sur un réseau de contributeurs pour travailler en étroite coopération avec les directions ou services opérationnels, qui restent directement responsables du suivi des risques qui les concernent.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le contrôle permanent du GACM SA est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métiers du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1. Dispositif général de contrôle interne

Chaque entité du GACM SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

Chaque compagnie du GACM SA s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

2. Objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de *management* appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficience des principaux processus des compagnies, et de la qualité des données ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la compagnie est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte néanmoins une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

Chacune des compagnies du GACM SA veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du groupe.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes du groupe.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

3. Organisation générale

Le dispositif de contrôle interne s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec les services conformité et sécurité financière qui constituent des composantes du dispositif de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le groupe a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du groupe et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne et à créer une culture de maîtrise des risques au sein des différentes filiales et métiers.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie, au respect de la réglementation, en particulier celle relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et celle concernant la loi Sapin 2 ;
- activité de gestion des risques : identification de la nature des risques encourus et mise à jour du plan de contrôle ;
- activité de supervision des métiers et des habilitations liées au système d'information ;
- accompagnement et consolidation des travaux de contrôle des filiales.

Le système mis en place est conçu de telle sorte que l'intégralité des activités du groupe soit surveillée périodiquement à travers une organisation de contrôle.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :

Les contrôles de premier niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de chaque compagnie qui visent à garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

Les contrôles de deuxième niveau

Le contrôle de deuxième niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent et de conformité indépendantes des services opérationnels. Le contrôle permanent s'assure de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et leur hiérarchie dans le cadre du plan de contrôle.

Les contrôles de troisième niveau

Le contrôle de troisième niveau est réalisé par la fonction audit qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels au sein des filiales. À ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de Contrôle Interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- la sécurité financière ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque filiale visent à maîtriser les risques inhérents à leurs activités. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes à la réglementation et aux normes du GACM SA.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés au sein des filiales. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- des interventions au sein des branches, des filiales en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Au travers d'une charte, les compagnies françaises du groupe délèguent les contrôles portant sur la distribution des assurances aux distributeurs bancaires. Les corps de contrôle des réseaux vérifient le respect des procédures et s'assurent de l'effectivité des contrôles. Une restitution du résultat de ces contrôles est faite au moins annuellement.

Le directeur des contrôles et de la sécurité financière est membre du comité de direction du GACM SA. Le service contrôle permanent et le service conformité rendent compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit et des risques du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé tant au niveau des compagnies qu'au niveau des réseaux de distribution.

Le contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. Pour ce faire, il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles, voire procède à des tests de fiabilité.

4. Dispositif de conformité

Le GACM SA, en sa qualité de société de groupe, veille au déploiement d'un dispositif de conformité au sein de chacune de ses filiales. Chaque société d'assurance du groupe désigne un responsable de la conformité, qui anime le dispositif et dispose de l'indépendance, de l'honorabilité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La conformité : un dispositif au service de l'entreprise et de la clientèle

La conformité a pour mission d'accompagner les services de l'entreprise afin que les activités soient déployées en toute sécurité juridique et dans le respect des règles de protection de la clientèle.

La conformité contrôle le respect de la législation, de la réglementation, des directives du groupe ainsi que des engagements déontologiques qui régissent les activités.

Elle s'assure du déploiement d'une veille réglementaire et contribue à évaluer l'impact des textes.

Elle s'efforce d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité.

Au travers de son action, la conformité sert donc les intérêts de l'entreprise, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, au travers du contrôle du respect des règles de protection de la clientèle.

Les principaux domaines d'action

En application des orientations générales du groupe et de l'organe de gouvernance de l'entreprise, la conformité impulse et déploie les procédures et les actions contribuant à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des services ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- veiller au respect des règles en matière de distribution d'assurance et de sous-traitance ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations ;
- justifier, dans tous les pays où pareilles exigences ont été introduites, d'une organisation et de moyens permettant l'identification des contrats d'assurance vie non réclamés en vue du règlement aux bénéficiaires des capitaux qui leur sont dus.

Pour les entités françaises, les plus amples précisions figurent au rapport sur les démarches réalisées et les moyens mis en œuvre en la matière et consultable sur Internet (http://acm.fr/).

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre l'évasion fiscale constituent des axes de travail majeurs de la conformité ou, suivant l'organisation des sociétés du groupe, d'un service distinct spécialement en charge.

Contrôle et *reporting*

Acteur du contrôle interne, la conformité contribue, avec le contrôle permanent et le cas échéant le service en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, au déploiement du plan de contrôle de l'assureur.

Le responsable conformité de chacune des sociétés du groupe rend compte de son action à la conformité du GACM SA et plus largement à la direction du contrôle du GACM SA.

Il établit un rapport trimestriel d'activité.

Il rend compte enfin, annuellement au moins, à l'organe de surveillance de l'entreprise, lequel est amené à apprécier la qualité des travaux et la maîtrise du risque de non-conformité.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), et notamment de la norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

La fonction d'audit interne des ACM est indépendante des entités opérationnelles et financières qu'elle est chargée de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. La fonction audit interne est rattachée hiérarchiquement à la direction effective à qui elle rapporte directement.

Le responsable de la fonction clé audit interne rend compte à la direction effective à tout moment et au moins une fois par an au comité d'audit et des risques du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des corps de contrôle périodique intervenant sur le périmètre du GACM SA, du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de *management* des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation. En outre, le responsable de la fonction audit interne transmet chaque année un rapport d'activité de la fonction clé audit interne à destination du conseil de surveillance.

Si la fonction clé audit constate l'existence d'un risque systémique, elle en informe dans un premier temps le président du directoire et le directeur général du GACM SA. Dans un deuxième temps, elle peut transmettre à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) un rapport relatif à ces constats, après avoir préalablement informé le directoire ou le comité d'audit et des risques de cette démarche.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

3. Fonctionnement

Le fonctionnement de l'activité d'audit interne est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil de surveillance du GACM SA. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit interne sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

4. Planification de l'activité

La fonction d'audit interne établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA ainsi que de leurs développements attendus. Pour des raisons opérationnelles, les missions d'audit relatives aux activités de distribution au sein des réseaux CM et CIC sont déléguées au contrôle périodique réseau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les missions relatives aux activités de prestations de services (informatique, éditique, etc.) assurées par des entités appartenant au Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déléguées au contrôle périodique métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques du GACM SA est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable au GACM SA sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la présidence du directoire, le contrôle périodique métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que l'inspection générale confédérale. Le plan d'audit fait l'objet d'une validation par le comité d'audit et des risques.

L'inspection générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et l'audit groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent également intervenir sur le périmètre du GACM SA, au titre de leur mandat. Ces deux corps réalisent leurs missions au titre de leur plan d'audit défini par leurs instances respectives. Les missions portant sur le périmètre du GACM SA sont validées par le comité d'audit et des risques du GACM SA.

5. Déroulement des missions

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, la fonction d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au directeur du pôle métier concernés en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et la fonction d'audit interne, le rapport est transmis à la direction effective de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé à travers un outil dédié. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle du GACM SA est définie dans la politique de la fonction actuarielle du GACM SA, commune à toutes les entités françaises qui le composent, validée par le conseil de surveillance. Les politiques de la fonction actuarielle des sociétés Partners Assurances SA, ICM LIFE SA, NELB SA, et du GACM ESPAÑA font l'objet de politiques écrites distinctes, mais s'inscrivent dans la lignée des principes énoncés dans la politique du GACM SA.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle au sein du GACM SA se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité du GACM SA, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;
- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Le GACM SA privilégie la maîtrise directe de ses activités. Pour l'essentiel, les tâches propres au métier d'assureur sont assumées par la société d'assurance elle-même.

Le GACM SA bénéficie de l'expertise des filiales dédiées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la réalisation de certaines activités essentielles.

Cela s'entend essentiellement :

- de la fourniture et de la maintenance du système d'information par la société Euro-Information ;
- de la numérisation et de l'archivage électronique par la société Euro-TVS, filiale d'Euro-Information ;
- des contrôles délégués aux corps de contrôle du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ces contrôles portent sur la distribution d'assurance, essentiellement par les réseaux Crédit Mutuel et CIC. Ils portent aussi sur les services prestés par les filières métier du groupe.

Également, les intermédiaires en assurances des réseaux Crédit Mutuel et CIC prennent en charge un certain nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance et les entités du groupe Cofidis Participations bénéficient d'une délégation de gestion des contrats et des sinistres en matière d'assurance des emprunteurs. Le contrôle de ces prestataires est opéré par les corps de contrôle dédiés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La sous-traitance d'activités à des entités extérieures ne relevant pas de la supervision de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel demeure quant à elle exceptionnelle. Seule se démarque à cet égard la société Sérénis Assurances SA, dont l'activité est orientée vers le courtage. Sérénis Assurances SA recourt à un réseau de courtiers et peut leur confier des actes de gestion et une délégation de gestion des sinistres constitutifs d'une sous-traitance.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance du groupe GACM SA n'est à apporter.

3

PROFIL DE RISQUE

A. INTRODUCTION 34

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION 35
1. Description des principaux risques 35
2. Exposition au risque 35
3. Gestion du risque 36
4. Analyse de sensibilité au risque 36

C. RISQUE DE MARCHÉ 37
1. Description des principaux risques 37
2. Exposition au risque 37
3. Gestion du risque 38
4. Analyse de sensibilité au risque 38

D. RISQUE DE CRÉDIT 39
1. Description des principaux risques 39
2. Exposition au risque 39
3. Gestion du risque 39
4. Analyse de sensibilité au risque 39

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ 40
1. Description des principaux risques 40
2. Exposition au risque 40
3. Gestion du risque 40
4. Analyse de sensibilité au risque 40

F. RISQUES OPÉRATIONNELS 41
1. Description des principaux risques 41
2. Exposition au risque 41
3. Gestion du risque 41

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS 42
1. Description des principaux risques 42
2. Exposition au risque 42
3. Gestion du risque 42

H. AUTRES INFORMATIONS 42

A. INTRODUCTION

Le risque de marché est inhérent à l'activité d'assurance, notamment à l'assurance vie. C'est donc un des risques les plus importants du GACM.

Au-delà du risque de marché, les principaux risques sont les risques de souscription en assurance santé, assurance vie et assurance non-vie, puis les risques opérationnels.

Le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le SCR au 31 décembre 2020, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR *(en millions d'euros)*

SCR de marché	5 114
SCR de contrepartie	148
SCR de souscription vie	1 256
SCR de souscription santé	1 287
SCR de souscription non-vie	917
SCR incorporel	0
BSCR	**6 373**
SCR opérationnel	**588**
Ajustement pour impôts	**- 32**
SCR	**6 929**
SCRot	**106**
SCR FINAL	**7 034**

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques en raison des activités variées du groupe.

Le SCRot (*other related undertakings*) est composé du besoin en capital des sociétés non assurantielles et des sociétés d'assurance sur lesquelles le GACM SA n'exerce pas d'influence notable.

Des analyses ont été menées afin de vérifier que les calibrages des SCR de la formule standard sont bien adaptés au profil de risque des entités du GACM SA.

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Description des principaux risques

Par ses activités en épargne, en retraite, en assurance emprunteurs, en prévoyance, en assurance non-vie et santé, le GACM SA est exposé aux risques de souscription d'assurance vie, non-vie et santé.

Risques de mortalité et de longévité

Les risques de mortalité et de longévité correspondent au risque de perte liée à une variation imprévue de la sinistralité. Le risque de mortalité pèse particulièrement sur l'activité de prévoyance et l'assurance emprunteurs. Le risque de longévité est présent sur les portefeuilles de rentes, de dépendance et de retraite.

Risque d'incapacité et d'invalidité

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue de prestations au titre de l'incapacité et de l'invalidité pour les contrats d'emprunteurs et de prévoyance individuelle.

Risque de rachat

En épargne, le risque de rachat (ou résiliation) correspond au manque à gagner sur les contrats et au risque de pertes financières liées à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers, pour les contrats en euros (qui bénéficient d'une garantie en capital).

Le risque de rachat sur le portefeuille emprunteurs correspond au manque à gagner lié à un remboursement anticipé ou à un changement d'assureur.

Le risque de rachat sur le portefeuille non-vie correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

Risques de souscription non-vie et santé

Les risques de souscription non-vie et santé (non similaire à la vie) sont composés du risque de réserve, du risque de prime et du risque de catastrophe :

- le risque de prime correspond au risque que les montants des pertes qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période ;
- le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants ;
- le risque de catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le GACM SA gère un large panel de produits d'assurance de personnes, d'assurance épargne, d'assurance non-vie et santé sur le territoire européen (principalement en France qui représente 94 % du chiffre d'affaires). Le portefeuille est principalement constitué d'une clientèle de particuliers. Il présente donc un faible risque de concentration.

SCR de souscription vie

Le SCR de souscription vie est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR *(en millions d'euros)*	
SCR mortalité	478
SCR longévité	428
SCR incapacité/invalidité	7
SCR rachat	709
SCR frais	329
SCR révision	3
SCR catastrophe	132
SCR de souscription vie	**1 256**

Les principaux risques de souscription vie sont les risques de rachat, de mortalité et de longévité.

SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR *(en millions d'euros)*	
SCR santé similaire à la vie	1 097
SCR santé similaire à la non-vie	310
SCR catastrophe	26
SCR de souscription santé	**1 287**

Les principaux risques de souscription santé du GACM SA sont les risques incapacité et invalidité liés à la garantie emprunteur (modélisé en santé similaire à la vie) et dans une moindre mesure les portefeuilles santé et prévoyance individuelle (modélisé en santé similaire à la non-vie).

SCR de souscription non-vie

Le SCR de souscription non-vie est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR *(en millions d'euros)*	
SCR primes et réserves	856
SCR rachat	22
SCR catastrophe	179
SCR de souscription non-vie	**917**

Les principaux risques de souscription non-vie du GACM SA sont les risques de primes et réserves (notamment sur la garantie de responsabilité civile corporelle automobile) et, dans une moindre mesure, les risques de catastrophe.

b. Évolution du risque

La pandémie de Covid-19 a eu des impacts sur les différentes branches d'activité.

La sinistralité en incapacité/invalidité des branches emprunteurs et prévoyance a progressé en 2020. En revanche, la sinistralité en automobile a diminué principalement en raison de la baisse de la circulation pendant les périodes de confinement. De même, en santé, un recul de la consommation et des reports de soins ont été constatés pendant les périodes de confinement.

Les répercussions de la pandémie sur la sinistralité des produits d'assurance vie sont principalement la hausse des décès à indemniser en prévoyance et assurance des emprunteurs. Cependant, en raison de la structure d'âge des assurés en portefeuille, la charge de décès liés à la pandémie reste limitée.

De plus, en raison de l'évolution des taux d'intérêt sur l'année 2020, les mesures mises en œuvre au cours de l'année 2019 au niveau de la commercialisation des contrats d'épargne en euros, dont la rentabilité est fragilisée en période de taux bas, ont été maintenues en 2020.

c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque ou une valeur de rachat importants.

Étant donné la clientèle de particuliers du groupe, le risque de concentration est faible.

3. Gestion du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées.

a. Politique d'atténuation du risque

Réassurance

Le programme de réassurance est construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du GACM SA en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Les principaux risques couverts par la réassurance sont :

- les risques liés aux événements naturels dont les catastrophes naturelles ;
- la responsabilité civile des contrats automobile et des multirisques des particuliers et des professionnels ;
- le risque contre les incendies, conflagrations et attentats ;
- les contrats dépendance ;
- la responsabilité civile décennale ;
- les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire.

Risque de rachat

Le risque de rachat sur le portefeuille d'épargne en euros des sociétés vie du GACM SA est important, mais ce risque est atténué aujourd'hui par la capacité du Haut Conseil de Stabilité Financière à limiter les rachats sur une période donnée. Par ailleurs, une politique de dotation à la provision pour participation aux excédents (PPE) a été menée ces dernières années. Cette PPE pourra être reprise afin de servir un taux compétitif sur les contrats d'épargne en euros les années de remontée de taux d'intérêt et permettra ainsi de limiter les rachats.

b. Suivi du risque

Les suivis des risques de souscription décrits ci-dessus sont réalisés par entité et par branche d'activité.

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard, décrit précédemment, et les indicateurs opérationnels définis ci-après.

Le niveau de sinistralité de chaque branche est particulièrement surveillé. Les indicateurs techniques suivis de manière régulière par branche d'activités peuvent porter sur des suivis de production d'affaires nouvelles, de suivi des résiliations, ratio de sinistres à primes, de fréquence.

Le portefeuille d'épargne des sociétés vie du GACM SA fait l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants.

Ces suivis permettent notamment de suivre la collecte nette.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance des entités du groupe à la réalisation d'un risque.

Les événements défavorables testés sont fonction du risque propre de chaque entité du groupe :

- une hausse des rachats massifs sur les contrats d'épargne ou des résiliations des contrats pour l'assurance emprunteurs ;
- une dérive de la sinistralité en incapacité/invalidité ou en non-vie.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les principaux risques de marché pesant sur le GACM SA sont le risque de taux, le risque actions et assimilés et le risque immobilier. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- **un risque à la hausse des taux :** du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps en dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- **un risque à la baisse des taux :** si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Sur les autres branches d'activité, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes **en cas de hausse des taux** ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques **en cas de baisse des taux**.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte) vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les actifs financiers des entités du GACM SA sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2020 (en valeur nette comptable (VNC), hors actifs en représentation des contrats en unités de compte) est la suivante :

(en VNC)	**31/12/2020**
Produits de taux	77 %
Obligations souveraines	*18 %*
Obligations d'entreprise	*55 %*
Autres obligations et fonds	*4 %*
Actions, assimilés et participations	12 %
Immobilier	6 %
Monétaire	5 %
TOTAL	**100 %**

Périmètre : ACM VIE SA, ACM Vie Mutuelle, ICM LIFE SA, NELB SA, ACM IARD SA, MTRL, Partners Assurances SA, Sérénis Assurances SA, GACM Espagne.

SCR

Le risque de marché représente 55 % du SCR global de GACM SA.

Les risques de marché sont importants notamment sur le portefeuille d'actifs en représentation des contrats d'épargne en euros des sociétés vie du GACM SA.

Détail du SCR *(en millions d'euros)*	
SCR taux	452
SCR actions	2 476
SCR immobilier	552
SCR *spread*	2 226
SCR change	185
SCR concentration	272
SCR de marché	**5 114**

Les principaux risques de marché sont les risques actions et *spread*.

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

Les taux d'intérêt sont restés bas tout au long de l'année 2020, la courbe des taux étant en territoire négatif jusqu'à des maturités longues. Afin d'atténuer les impacts sur les portefeuilles des entités vie, des mesures ont été prises dès fin 2019 en interne et par les autorités de contrôle. Ces mesures ont été maintenues en 2020.

Sur l'année 2020, la répartition des actifs est restée relativement stable pour les entités vie. Sur les entités non-vie, la part du monétaire a augmenté au détriment des produits de taux.

c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La gestion des placements s'articule autour d'actifs « isolés » ou « cantonnés » correspondant aux engagements techniques inscrits au passif du bilan. Les engagements sont regroupés par type de risques prenant en compte les aspects réglementaires, contractuels, techniques et financiers, au sein des entités du GACM SA.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le classeur des limites et les procédures de la direction financière et dans le respect des procédures de lutte antiblanchiment du GACM SA.

Des critères sur des objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger les sociétés contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le comité financier, composé de membres de la direction, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des entités du groupe.

Par ailleurs, une politique de gestion de la provision pour participation aux excédents (PPE) permet de réduire l'exposition au risque de hausse des taux sur les fonds d'épargne en euros des sociétés vie du groupe. Le risque de baisse des taux sur ces sociétés est également limité par la commercialisation de contrats en euros à taux annuel garanti (TAG), révisable chaque année en fonction de l'évolution du rendement des actifs.

b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations à la direction des investissements leur permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et notation, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité des capitaux propres et du ratio de Solvabilité II sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance du GACM SA à la réalisation d'un risque.

Les événements testés sont notamment :

- une hausse des taux d'intérêt ;
- une baisse des taux d'intérêt ;
- un krach sur les marchés actions.

D. RISQUE DE CRÉDIT

1. Description des principaux risques

Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, le groupe utilise les notations des agences de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Le portefeuille obligataire est majoritairement constitué d'obligations d'entreprise.

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :

(en VNC)	31/12/2020	31/12/2019
AAA – A	79 %	80 %
BBB ou moins – Non noté	21 %	20 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

Périmètre : ACM VIE SA, ACM VIE Mutuelle, ICM LIFE SA, NELB SA, ACM IARD SA, MTRL, Partners Assurances SA, Sérénis Assurances SA, GACM Espagne.

La France est le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines des entités françaises du groupe.

Autres expositions

Le groupe a recours à la réassurance et réalise des opérations financières qui génèrent également un risque de contrepartie.

SCR

Le SCR de *spread* est le second risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 2 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines et des obligations d'entreprise en portefeuille est stable sur l'année 2020.

c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de notation et de maturité.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration se fait *via* :

- des limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation.

Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur les opérations financières sont :

- des règles de sélection des contreparties : les contreparties sont soumises à une contrainte de notation minimum ;
- des limites de positions par contrepartie ;
- un contrôle régulier des valorisations des produits concernés.

Sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- des règles de sélection des réassureurs ;
- des critères sur les titres mis en nantissement.

b. Suivi du risque

Suivi et analyse réguliers du risque de *spread*

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

La liste des contreparties sur les opérations financières fait l'objet d'une revue périodique lors de comités dédiés.

Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance du groupe à la réalisation d'un risque.

Les événements testés sont notamment :

- une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spreads* des obligations souveraines.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Au 31 décembre 2020, la majorité des actifs, hors UC, détenus par le GACM SA sont liquides.

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré de plusieurs façons :

- une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les 10 prochaines années sont couverts par les *cash flows* prévisionnels générés par les actifs ;
- des *stress tests* de liquidité (à court ou moyen terme) permettant d'analyser les besoins du groupe en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif ;
- des limites sur les actifs non cotés et peu liquides.

b. Suivi du risque

En complément des études citées, le suivi est organisé autour :

- d'un suivi trimestriel du degré de liquidité des actifs ;
- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie permettant aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de chaque canton de gestion ;
- d'un « plan d'urgence liquidité » qui permet une surveillance régulière des rachats sur les portefeuilles d'épargne en euros des sociétés vie du groupe et définit une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats, en cas de survenance de ce risque.

c. Bénéfice attendu dans les primes futures

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions *Best Estimate* et des provisions sans prise en compte de primes futures, est mesuré chaque année pour les entités concernées.

4. Analyse de sensibilité au risque

Les calculs de liquidité mis en œuvre montrent qu'à moyen terme (3 ans) les positions en actifs cessibles des sociétés sont suffisantes pour faire face à une situation de stress sur le passif.

Les *stress tests* de liquidité montrent également que les entités vie du GACM SA peuvent faire face à un choc de rachats massifs sur les fonds d'épargne en euros (30 % des encours à 1 an).

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 6 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel dans les exigences en capital du GACM SA reste stable sur l'année 2020.

c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour le GACM SA.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Une politique de continuité d'activité a été rédigée. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM SA, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 12 centres administratifs répartis sur les territoires français, belge, luxembourgeois et espagnol.

La gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM de son périmètre d'activité permettent de disposer d'un plan de continuité d'activité métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (Covid-19), les PCA (ou BCP) des entités du GACM SA ont été activés en mars 2020 avec efficacité, ce qui a permis d'assurer la résilience des différentes filiales.

Le GACM SA et ses filiales actualisent régulièrement les plans de continuité d'activité afin d'être couvrants et d'assurer la résilience des activités.

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est testé par Euro-Information, filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui vise à s'assurer de la reconstruction des bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit.

Le comité sécurité a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (disponibilité, intégrité, confidentialité et preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Des travaux de modélisation des risques opérationnels extrêmes ont été entrepris.

b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière par la fonction des risques opérationnels.

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Description des principaux risques

Le GACM SA est également exposé au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité (y compris risque de blanchiment et financement du terrorisme)

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels le GACM SA pourrait être exposé.

Il s'agit notamment des risques liés au changement climatique.

Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt le GACM SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risques principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise, ou encore une cyberattaque.

Risque de corruption de trafic d'influence

L'objectif est de prévenir et de détecter les faits de corruption ou de trafic d'influence.

2. Exposition au risque

Les risques quantifiables font l'objet de suivi ou d'études spécifiques.

Compte tenu de son appartenance à un groupe bancaire, le GACM SA peut être soumis au risque de réputation lié à une dégradation de l'image du Crédit Mutuel.

L'effectivité de la mise en œuvre de risques réglementaires est appréhendée au travers de missions d'audit qui donnent une assurance raisonnable sur la conformité des dispositifs et qui identifient les points d'amélioration.

3. Gestion du risque

Le GACM SA est engagé dans une démarche de limitation du réchauffement climatique, que ce soit au niveau de l'offre produits, de la gestion des contrats, des investissements ou en tant que société responsable.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, différents aménagements ont été apportés au dispositif en place en 2020.

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La fonction conformité travaille en relation avec le service conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec les filières partenaires, et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier.

H. AUTRES INFORMATIONS

Dépendance entre les risques

Le GACM SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard de Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre les sous-modules de risques. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre les activités et les entités du groupe, comme le démontre l'important effet de diversification issu de la formule standard (cf. Introduction du profil de risque).

Il n'y a pas de risque spécifique au niveau du groupe.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

A. ÉVALUATION DES ACTIFS 44

1. Valorisation des actifs incorporels et frais reportés 44
2. Méthode de valorisation des actifs financiers 44
3. Valorisation des actifs financiers 45
4. Autres actifs 45

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES 46

1. Tableau récapitulatif par activité 46
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions techniques 46
3. Hypothèses principales 47
4. Niveau d'incertitude liée aux provisions techniques 47
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques statutaires 47
6. Créances de réassurance 48
7. Simplifications utilisées pour le calcul des provisions techniques du bilan prudentiel 48

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS 49

D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES 50

E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 50

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures 50
2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance 50

Actifs *(en millions d'euros)*	Solvabilité II	Comptes IFRS	Écarts de normes
Goodwill	0	133	- 133
Frais d'acquisition différés	0	50	- 50
Immobilisations incorporelles	0	33	- 33
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	240	154	86
Actifs d'impôts différés	9	30	- 21
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	119 076	117 132	1 943
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	15 276	15 275	1
Prêts et prêts hypothécaires	7 935	7 935	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	416	429	- 14
Autres actifs	755	757	- 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	594	594	1
TOTAL DE L'ACTIF	**144 302**	**142 523**	**1 779**

Passifs *(en millions d'euros)*	Solvabilité II	Comptes IFRS	Écarts de normes
Provisions techniques non-vie	3 107	3 219	- 112
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	98 343	100 728	- 2 386
Provisions techniques UC et indexés	14 841	15 206	- 365
Autres passifs	11 370	11 588	- 219
TOTAL DU PASSIF	**127 660**	**130 741**	**- 3 082**
CAPITAUX PROPRES	**16 642**	**11 782**	**4 860**

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

Conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE, les actifs et passifs du bilan Solvabilité II sont évalués en juste valeur définie comme le montant pour lequel ces actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les actifs et passifs financiers sont valorisés en valeur de marché si le marché est actif ou, à défaut, par un modèle d'évaluation sur la base de paramètres observables ou non.

Les actifs financiers hors immobilier relevant de la norme IAS 39 sont valorisés en valeur de marché par référence à la norme IAS 39 du référentiel IFRS.

Les immeubles de placement sont valorisés en valeur d'expertise conformément à la norme IAS 40.

1. Valorisation des actifs incorporels et frais reportés

Les *goodwill* sont valorisés à zéro dans le bilan Solvabilité II, car non échangeables sur un marché actif.

Les frais et les chargements d'acquisition reportés en IFRS sont éliminés dans le bilan Solvabilité II.

Les actifs incorporels autres que les *goodwill* peuvent être reconnus dans le bilan Solvabilité II pour une valeur non nulle :

- s'ils sont identifiables ;
- si l'entreprise peut obtenir des bénéfices économiques futurs ;
- s'ils ont une valeur disponible sur un marché actif.

2. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché *via* le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas significative, sur une alimentation « manuelle » des cours.

Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, nous récupérons également la codification suivante pour la place 186.

Moyenne cours offert-demandé

Pour cette place aussi appelée Xtrakter, il n'y a pas de dernier cours coté mais afin d'avoir des actifs estimés à leur juste valeur, les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à Xtrakter pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par Xtrakter pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

Enfin, pour certains titres (soit 0,6 % des actifs valorisés), le cours récupéré correspond soit au cours demandé, soit à *fixing* d'ouverture, soit à un cours fourni par le dépositaire.

Valorisation (hors coupon couru) « manuelle »

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31 décembre 2020 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons principales suivantes :

- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données), la valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour les actifs structurés, mise en place d'une double valorisation ;
- pour l'immobilier et les participations, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertise ou différents indicateurs (actif net réévalué, valeur intrinsèque, etc.) ;
- pour les fonds d'investissement (de capital-risque, de dette, de gestion alternative…), saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;
- pour les prêts, les CDN en adossement de pension, les dépôts, les liquidités et les titres achetés avant l'arrêté des comptes et qui n'ont pas coté depuis l'acquisition, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché. 75,7 % des actifs sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché. Les 24,3 % restants correspondent principalement à la valorisation « manuelle » d'obligations *via* essentiellement le contributeur de données BLOOMBERG (6,5 %), toujours en valeur de marché, de fonds d'investissement (6,5 %), de participations et d'immobilier (4,4 %), de prêts, liquidités et CDN de pensions valorisés en prix de revient (6,4 %).

3. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers de la société GACM SA, hors coupon couru, sont principalement composés d'obligations d'État et d'obligations d'entreprise pour respectivement 23 % et 34 % (24 % et 35 % pour 2019).

→ RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

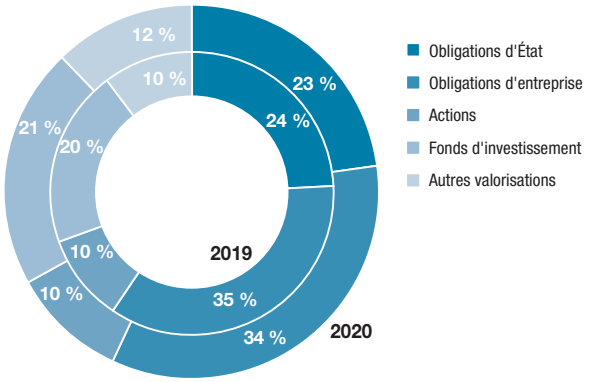

4. Autres actifs

Les autres actifs représentent 0,5 % du total bilan, soit 755 millions d'euros et se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019	Var.
Créances nées d'opérations d'assurance	299	299	0
Créances nées d'opérations de réassurance	35	16	20
Autres créances (hors assurances)	353	326	27
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	67	67	0
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	**755**	**708**	**47**

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Dans le bilan prudentiel, les provisions techniques sont valorisées selon la méthode de la meilleure estimation (*Best Estimate*). Elle consiste à valoriser les provisions conformément à l'article R.351-2 du Code des assurances.

À cette meilleure estimation des provisions techniques s'ajoute une marge de risque dont le montant correspond à une prime de risque qu'une entreprise d'assurance exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur.

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques brutes de réassurance du bilan prudentiel Solvabilité II du GACM SA se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Provisions *Best Estimate*	Marge pour risque	Total Provisions SII
Non-Vie	2 430	271	2 701
Santé NSLT	317	88	405
Santé SLT	1 259	309	1 568
Vie (hors Santé SLT et UC)	95 572	1 202	96 774
UC	14 645	196	14 841
TOTAL	**114 223**	**2 067**	**116 290**

Les provisions *Best Estimate* du Groupe sont constituées de la somme des provisions *Best Estimate* par entité, après élimination de la réassurance intragroupe.

La marge pour risque du Groupe est constituée de la somme de la marge pour risque des entités consolidées.

2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions techniques

Provisions *Best Estimate*

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des flux de trésorerie générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais, l'inflation, la participation aux bénéfices. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur des informations actualisées et crédibles et des hypothèses réalistes (*Best Estimate*).

Solvabilité II précise également que toutes les options contenues dans les contrats doivent être valorisées dans les provisions. En assurance vie, les options sont essentiellement liées aux rachats et à la garantie de taux minimum pour les contrats en euros. Ces options sont donc étroitement liées à l'évolution des marchés financiers.

Comme les risques sous-jacents ne sont pas des risques réplicables, des méthodes de Monte-Carlo sont utilisées pour valoriser les options contenues dans les contrats euros. L'utilisation de modèles stochastiques permet de générer un très grand nombre de scénarios économiques et de simuler, pour chacun de ces scénarios, les *cash flows* issus du passif. Les provisions *Best Estimate* correspondent à la moyenne des flux de trésorerie du passif actualisés avec le taux de la simulation.

Marge pour risque

La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « coût du capital » (CoC).

La marge pour risque est calculée conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2015/35.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une duration significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

3. Hypothèses principales

Correction pour volatilité

La courbe des taux et la correction pour volatilité (ou *Volatility Adjustment* — VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2021.

La correction pour volatilité est de 7 bp. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart *(en %)*
Provisions techniques SII brutes de réassurance	116 290	116 635	345	0,3 %
Fonds propres disponibles	15 954	15 723	- 231	- 1,4 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	15 954	15 723	- 231	- 1,4 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	15 945	15 714	- 231	- 1,4 %
SCR	7 034	7 183	149	2,1 %
Ratio de couverture du SCR	**227 %**	**219 %**	**- 8 pts**	**- 3,5 %**
MCR	2 967	3 010	43	1,4 %
Ratio de couverture du MCR	**537 %**	**522 %**	**- 15 pts**	**- 2,9 %**

Le ratio de couverture du SCR passe de 227 % à 219 %, soit une baisse de 8 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 537 % à 522 %, soit une baisse de 15 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

Arrêté relatif aux fonds propres excédentaires en assurance vie

Pour les calculs du 31 décembre 2020, 84 % du montant comptable de la provision pour participation aux bénéfices est prise en compte dans les fonds propres disponibles des entités solos.

La prise en compte de la PPE dans les fonds propres disponibles a un impact positif de 58 points sur le ratio de couverture du SCR.

4. Niveau d'incertitude liée aux provisions techniques

Épargne

Pour l'assurance épargne euros et UC, les lois de rachats permettant d'écouler les contrats sont bâties à partir d'observations historiques. Certaines années peuvent être atypiques (forts ou faibles rachats), ce qui rend l'estimation des prestations futures difficile.

Une sensibilité des provisions *Best Estimate* à ce paramètre est calculée à chaque mise à jour des lois de rachats. Les résultats montrent que le niveau des provisions *Best Estimate* est peu affecté par ce paramètre.

Non-vie et santé NSLT

Le niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques se situe dans la prise en compte de l'inflation pour l'estimation des sinistres non-vie et santé NSLT.

Santé SLT

Pour la branche santé SLT, le niveau d'incertitude réside dans les lois d'expérience. Ces lois sont mises à jour annuellement et des *backtestings* sont réalisés pour valider la fiabilité de ces lois.

5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques statutaires

Les comptes consolidés statutaires du GACM sont établis aux normes IFRS.

La norme IFRS 4 prévoit que les provisions techniques vie et non-vie retenues en norme de consolidation locale soient maintenues dans les comptes consolidés IFRS sous réserve de leur homogénéité. Les participations exigibles, telles que définies par le règlement CRC n° 2000-05, et enregistrées dans les comptes individuels, sont maintenues dans les comptes consolidés. Ces provisions sont, le cas échéant, complétées de la participation aux bénéfices différée qui résulte de l'application du principe de comptabilité reflet liée à la revalorisation des actifs (IAS 39).

Dans le bilan prudentiel, les provisions *Best Estimate* épargne sont estimées à partir d'un modèle prospectif qui permet d'estimer les *cash flows* futurs, revalorisés de la participation aux bénéfices futurs pour les contrats en euros. Le montant des provisions sociales correspond à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions *Best Estimate* de l'assurance des emprunteurs reposent sur des lois d'expérience les plus réalistes possible sans marge de prudence, alors que les provisions sociales reposent sur des mécanismes largement plus conservateurs du fait de la réglementation en vigueur.

En assurance santé SLT, le calcul des provisions *Best Estimate* repose sur des lois d'expérience les plus réalistes possible sans marge de prudence, alors que les lois utilisées pour les provisions techniques des comptes sociaux, et reprises dans les comptes IFRS, sont calibrées de manière à assurer un règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés et sont pour certaines d'entre elles réglementées.

En assurance non-vie et santé NSLT, la prudence des provisions techniques sous Solvabilité II réside dans la marge pour risque, les provisions *Best Estimate* doivent être estimées les plus réalistes possible, sans marge de prudence. Les provisions *Best Estimate* sont actualisées, y compris les provisions pour sinistres. Les provisions techniques des comptes sociaux visent quant à elles à couvrir le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés, ce qui conduit à des évaluations par nature plus élevées.

6. Créances de réassurance

Les créances de réassurance internes sont éliminées dans les comptes consolidés. Les créances résiduelles (hors groupe) sont maintenues à hauteur de leur valeur dans les comptes statutaires, le risque de défaut étant jugé non significatif s'agissant de créances à très court terme.

7. Simplifications utilisées pour le calcul des provisions techniques du bilan prudentiel

Les simplifications utilisées pour le calcul des provisions techniques du bilan prudentiel groupe sont celles observées sur les entités qui composent le groupe.

Celles-ci sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le groupe.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 7,9 % du total bilan, soit 11 370 millions d'euros et sont composés à 84 % d'autres dettes (hors établissements de crédit). La décomposition des autres passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019	Var.
Dettes nées d'opérations de réassurance	11	17	- 6
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	206	201	5
Dettes nées d'opérations d'assurance	178	153	26
Autres dettes (hors assurance)	298	279	18
Provisions autres que les provisions techniques	7	9	- 2
Dérivés	65	13	52
Dettes envers les établissements de crédit	207	276	- 69
Autres dettes (hors établissements de crédit)	9 419	8 938	481
Dettes subordonnées	848	826	22
Passifs d'impôts différés	32	555	- 523
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	99	54	45
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	**11 370**	**11 321**	**49**
TOTAL BILAN	**144 302**	**142 387**	**1 915**

Les autres passifs ne sont pas revalorisés sous Solvabilité II.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante :

- sociétés françaises : 25,83 % ;
- société belge : 25 % ;
- sociétés espagnoles : 25 % ;
- sociétés luxembourgeoises : 24,94 %.

Les impôts différés s'élèvent à 32 millions d'euros et correspondent :

- à la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur ;
- aux éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- aux retraitements de consolidation.

Dans la présentation du bilan Solvabilité II, la société a effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats ». L'impôt différé actif résiduel de 9 millions d'euros correspond aux impôts non intégrés fiscalement du GACM ESPAÑA, de Partners et d'ICM LIFE.

D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode alternative de valorisation n'est utilisée.

E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Les hypothèses relatives aux décisions de gestion futures sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le groupe.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Les hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le groupe.

5

GESTION DU CAPITAL

A. FONDS PROPRES 52

1. Politique de gestion des fonds propres 52
2. Structure et montants des fonds propres disponibles 52
3. Réconciliation des fonds propres IFRS avec les fonds propres SII 54
4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres 55

B. SCR ET MCR 56

1. Ratios de solvabilité 56
2. Points méthodologiques 56
3. Résultats 56

C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 57

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ 57

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 57

A. FONDS PROPRES

Sous Solvabilité II, les fonds propres sont égaux à la différence entre les actifs et les passifs du bilan valorisés selon les principes Solvabilité II, augmentée des emprunts subordonnés et diminuée des dividendes à verser et des fonds propres relatifs aux fonds cantonnés non disponibles.

Les fonds propres sont classés en trois catégories (« tiers »). Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée en fonction de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur duration.

Les définitions des trois niveaux de la règle du *tiering* sont les suivantes :

- le niveau 1 (*Tier* 1) correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continument et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dit restreints et les éléments dit non restreints ;
- le niveau 2 (*Tier* 2) comprend les éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables ;
- le niveau 3 (*Tier* 3) comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires.

1. Politique de gestion des fonds propres

Le groupe dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer presque intégralement dans la catégorie « fonds propres *Tier* 1 non restreints ».

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires…), le responsable de la fonction clé gestion des risques devra s'assurer :

- qu'une analyse approfondie de ses caractéristiques soit effectuée afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer ;
- qu'une émission d'éléments de fonds propres est compatible avec le plan de gestion du capital ;
- de mettre à jour la politique de gestion du capital.

Le groupe s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, les équipes Solvabilité SII et modélisation, qui sont en charge des calculs de provisions *Best Estimate* et de SCR, étudient la qualité des fonds propres du Groupe et vérifient que les règles de *tiering* imposées par Solvabilité II sont bien respectées. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres SII disponibles s'élèvent à 15 954 millions d'euros à fin 2020, contre 14 560 millions d'euros à fin 2019. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en millions d'euros)	2020	2019	Variations	%
Capital social	1 241	1 241	0	0 %
Primes liées au capital social	1 154	1 154	0	0 %
Fonds d'établissement des mutuelles	95	95	0	0 %
Réserve de réconciliation	8 468	9 343	- 875	- 9 %
Dettes subordonnées	848	826	22	3 %
Dettes subordonnées non disponibles	- 848	0	- 848	
Fonds propres excédentaires	5 493	3 841	1 652	43 %
Fonds propres excédentaires non disponibles	- 532	- 1 971	1 439	73 %
Intérêts minoritaires admissibles	59	50	9	18 %
Participation déduite	- 33	- 25	- 8	- 31 %
Position nette active d'impôts différés	9	6	3	43 %
Fonds propres SII disponibles	**15 954**	**14 560**	**1 394**	**10 %**

Le capital social

Le capital social du GACM SA, entièrement appelé, s'élève à 1 241 millions d'euros à fin 2020, montant inchangé par rapport à fin 2019.

Les primes liées au capital social

Les primes liées au capital social du GACM SA s'élèvent à 1 154 millions d'euros à fin 2020, montant inchangé par rapport à fin 2019.

Les fonds d'établissement des mutuelles

Les fonds d'établissement sont liés aux mutuelles ACM Vie Mutuelle et MTRL et s'élèvent à 95 millions d'euros (stable par rapport à 2019).

La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation s'élève à 8 468 millions d'euros à fin 2020, en baisse de 875 millions d'euros par rapport à fin 2019. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires nettes des fonds d'établissement des mutuelles** composées du report à nouveau et du résultat de l'exercice pour 9 292 millions d'euros à fin 2020, contre 8 574 millions d'euros à fin 2019 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs.** Celle-ci représente - 642 millions d'euros nets d'impôts différés et hors reclassement des provisions pour excédent admissibles (4 961 millions d'euros) à fin 2020, contre 957 millions nets d'impôts différés à fin 2019.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres :

- **les retraitements des fonds cantonnés :** au niveau solo, plusieurs cantons réglementaires de retraite collective de type L441, PERE et PERP existent. Ces cantons ont été considérés comme non significatifs au sein du groupe. Les résultats futurs des cantons sont nuls en 2020, contre 12 millions d'euros en 2019. Ils sont parties intégrantes des capitaux propres Solvabilité II mais ils ne sont pas admissibles à la couverture du SCR et du MCR du groupe ;
- **les autres fonds propres non disponibles :** suite à la mise en place des conventions d'affiliation, les fonds propres des mutuelles sont considérés comme disponibles pour le groupe, à l'exception de 10 % de la contribution au SCR groupe d'ACM Vie Mutuelle et de 30 % de celle de la MTRL, qui sont déduits des fonds propres disponibles pour le groupe à hauteur de 94 millions d'euros en 2020 ;
- **les intérêts minoritaires SII :** ces intérêts à déduire de la réserve de réconciliation s'élèvent à 88 millions d'euros fin 2020. Ils sont stables par rapport à 2019 ;
- **les distributions de dividendes :** en 2020, du fait de la grave crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19 et suite aux recommandations des autorités de contrôle et du gouvernement français, le GACM SA n'a pas versé de dividende au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2019. Concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2020, la nouvelle recommandation de l'Autorité de contrôle prudentielle et de résolution (ACPR), parue en février 2021, demande aux sociétés sous son contrôle de faire preuve d'une grande prudence en matière de distribution de dividendes jusqu'à septembre 2021 et de soumettre tout projet de distribution à sa validation. Compte tenu de cette recommandation, la société a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2020.

Rappel des dividendes distribués

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Dividende par action *(en euros)*	0	23,50	4,20
Dividende global *(en milliers d'euros)*	0	1 881 569	336 280

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées s'élèvent à 848 millions d'euros à fin 2020, contre 826 millions d'euros à fin 2019.

La dette subordonnée n'est pas admissible dans les FP du groupe à hauteur de 848 millions d'euros. Ce montant correspond aux éléments « non disponibles » pour le groupe qui sont écrêtés des fonds propres excédentaires de chaque société. Par excédentaire, on entend les fonds propres non disponibles solos qui sont supérieurs à la contribution du SCR solo pour le SCR groupe.

Fonds propres excédentaires

Le décret relatif aux fonds excédentaires en assurance vie est paru au *Journal officiel* le 28 décembre 2019. Il fixe de nouvelles conditions dans lesquelles la PPE pourra être reprise dans les fonds propres SII.

Pour les calculs du 31 décembre 2020, 84 % du montant comptable de la provision pour participation aux excédents est admissible dans les fonds propres disponibles.

Une partie de ce montant n'est pas admissible dans les fonds propres du groupe, elle est de 532 millions d'euros en 2020. Ce montant correspond aux éléments « non disponibles » pour le groupe qui sont écrêtés des fonds propres excédentaires de chaque société. Par excédentaire, on entend les fonds propres non disponibles solos qui sont supérieurs à la contribution du SCR solo pour le SCR groupe.

Les fonds propres excédentaires admissibles sont donc de 4 961 millions d'euros en 2020.

Intérêts minoritaires admissibles

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres dépassant la contribution du SCR solo pour le SCR groupe est considérée comme non admissible. En 2020, cette part s'élève à 29 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires admissibles sont par conséquent de 59 millions d'euros en 2020.

Capitaux propres des filiales non consolidées

Le GACM SA possède une participation hors UE dans une société d'assurance d'un pays tiers qui n'est pas consolidée : ASTREE SA (Tunisie).

La valeur de marché des titres de participation ASTREE SA est retraitée aux capitaux propres disponibles pour 33 millions d'euros.

Position nette active d'impôts différés

Au 31 décembre 2020, le montant de l'impôt différé actif est de 9 millions d'euros, contre 6 millions d'euros en 2019.

Les créances d'impôts différés sont maintenues à l'actif du bilan lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs, identifiés sur un horizon limité dans le temps, est probable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif net est recouvrable. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en *Tier* 3 dans les capitaux propres Solvabilité II.

3. Réconciliation des fonds propres IFRS avec les fonds propres SII

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres IFRS par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II :

Tableau de variation des capitaux propres IFRS vers Solvabilité II

(en millions d'euros)	2020	2019	Variations 2020/2019	%
Capital social	1 241	1 241	0	0 %
Primes liées au capital social	1 154	1 154	0	0 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	9 387	8 669	718	8 %
Capitaux propres IFRS totaux	**11 782**	**11 064**	**718**	**6 %**
Réévaluation des placements	2 032	2 166	- 135	- 6 %
Réévaluation des provisions techniques	- 2 644	- 1 249	- 1 396	N/A
Reclassement des fonds propres excédentaires	5 493	3 841	1 652	N/A
Autres ajustements de valeurs	- 262	- 396	133	34 %
Reconnaissance des impôts différés	242	441	- 199	- 45 %
Capitaux propres SII	**16 642**	**15 869**	**773**	**5 %**
Dividendes prévus et distribution	0	0	0	0 %
Dettes subordonnées	848	826	22	3 %
Dettes subordonnées non disponibles	- 848	0	- 848	
Ajustement sur fonds cantonnés	0	- 12	12	
Intérêts minoritaires non éligibles	- 29	- 38	9	23 %
Participations déduites (article 229)	- 33	- 25	- 8	- 31 %
Autres fonds propres non disponibles	- 94	- 88	- 5	- 6 %
Fonds propres excédentaires non disponibles	- 532	- 1 971	1 439	73 %
Fonds propres SII disponibles	**15 954**	**14 560**	**1 394**	**10 %**

4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

Fonds propres SII disponibles

Les fonds propres SII disponibles du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA au 31 décembre 2020 s'élèvent à 15 954 millions d'euros.

La presque totalité des fonds propres du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA est classée en fonds propres de niveau 1 non restreint.

(en millions d'euros)	**Total**	***Tier* 1 – non restreint**	***Tier* 1 – restreint**	***Tier* 2**	***Tier* 3**
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 490	2 490			
Réserve de réconciliation	8 468	8 468			
Dettes subordonnées admissibles	0			0	
Fonds propres excédentaires admissibles	4 961	4 961			
Intérêts minoritaires admissibles	59	59			
Participation déduite	- 33	- 33			
Position nette active d'impôts différés	9				9
Fonds propres SII disponibles	**15 954**	**15 945**	**0**	**0**	**9**

Fonds propres SII éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 15 954 millions d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

(en millions d'euros)	**Total**	***Tier* 1 – non restreint**	***Tier* 1 – restreint**	***Tier* 2**	***Tier* 3**
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 490	2 490			
Réserve de réconciliation	8 468	8 468			
Dettes subordonnées admissibles	0			0	
Fonds propres excédentaires admissibles	4 961	4 961			
Intérêts minoritaires admissibles	59	59			
Participation déduite	- 33	- 33			
Position nette active d'impôts différés	9				9
Fonds propres SII éligibles SCR	**15 954**	**15 945**	**0**	**0**	**9**

Fonds propres SII éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont 15 945 millions d'euros.

Les règles de limitation par *Tier* sur les fonds propres disponibles ont un impact limité sur les fonds propres SII éligibles pour le MCR. En effet, les fonds propres de niveau 3 sont limités pour la couverture du MCR.

(en millions d'euros)	**Total**	***Tier* 1 – non restreint**	***Tier* 1 – restreint**	***Tier* 2**	***Tier* 3**
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 490	2 490			
Réserve de réconciliation	8 468	8 468			
Dettes subordonnées admissibles	0			0	
Fonds propres excédentaires admissibles	4 961	4 961			
Intérêts minoritaires admissibles	59	59			
Participation déduite	- 33	- 33			
Position nette active d'impôts différés	0				0
Fonds propres SII éligibles MCR	**15 945**	**15 945**	**0**	**0**	**0**

B. SCR ET MCR

Pour rappel, le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres à détenir en permanence et en dessous duquel la compagnie ne pourrait pas continuer à exercer son activité.

1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres SII éligibles :

(en millions d'euros)	**2020**
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	15 954
SCR	7 034
Ratio de couverture du SCR	**227 %**

(en millions d'euros)	**2020**
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	15 945
MCR	2 967
Ratio de couverture du MCR	**537 %**

Le MCR s'élève à 2 967 millions d'euros, soit 42 % du SCR.

2. Points méthodologiques

a. Méthode utilisée

Le GACM SA calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

Le GACM SA n'a pas eu recours à la mesure transitoire sur les actions dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

Le *dampener* est un mécanisme d'ajustement symétrique : il permet d'atténuer le choc actions en cas de baisse du marché actions.

c. Ajustement pour impôt

Le GACM SA a choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif net du bilan initial.

3. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2020 s'élève à 7 034 millions d'euros :

Détail du SCR *(en millions d'euros)*	
SCR de marché	5 114
SCR de contrepartie	148
SCR de souscription vie	1 256
SCR de souscription santé	1 287
SCR de souscription non-vie	917
SCR incorporel	0
BSCR	**6 373**
SCR opérationnel	**588**
Ajustement pour impôts	**- 32**
SCR diversifié	**6 929**
SCRot	**106**
SCR final	**7 034**

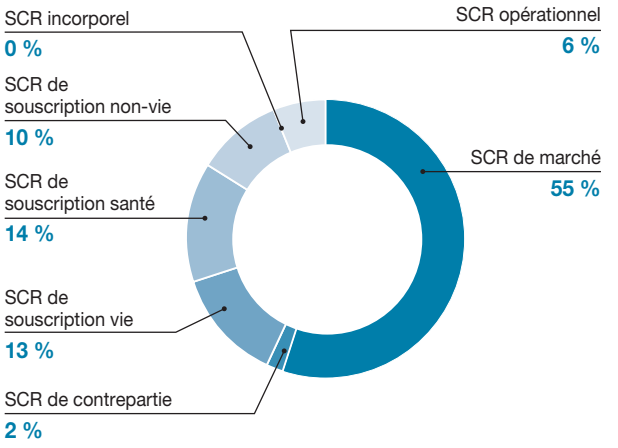

Le SCR diversifié du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA est principalement constitué du SCR de marché et, dans une moindre mesure, du SCR de souscription.

C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Le groupe n'est pas concerné par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car le groupe utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.

6

ANNEXES

États publics	Libellés
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S220122	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230122	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250122	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S320122	Communication d'informations sur les entreprises dans le périmètre du groupe

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	8 990
Excédent du régime de retraite	R0050	30
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	240 392
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et inde	R0070	119 075 859
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	3 654 209
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 422 839
Actions	R0100	11 932 350
Actions - cotées	R0110	11 035 256
Actions - non cotées	R0120	897 094
Obligations	R0130	84 777 430
Obligations d'État	R0140	33 761 025
Obligations d'entreprise	R0150	49 143 551
Titres structurés	R0160	1 872 854
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	16 244 542
Produits dérivés	R0190	29
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	44 460
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	15 275 904
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	7 935 460
Avances sur police	R0240	49 603
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	7 885 858
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	415 898
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	89 942
Non-vie hors santé	R0290	88 430
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 513
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	325 955
Santé similaire à la vie	R0320	252 833
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	73 122
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	252
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	299 072
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	35 320
Autres créances (hors assurance)	R0380	353 202
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	594 381
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	66 982
Total de l'actif	R0500	144 301 741

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 106 642
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 701 298
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	2 430 390
Marge de risque	R0550	270 908
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	405 344
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	316 858
Marge de risque	R0590	88 486
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	98 342 571
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 568 283
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 259 099
Marge de risque	R0640	309 184
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	96 774 288
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	95 572 087
Marge de risque	R0680	1 202 201
Provisions techniques UC et indexés	R0690	14 840 702
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	14 644 734
Marge de risque	R0720	195 967
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	7 083
Provisions pour retraite	R0760	49 723
Dépôts des réassureurs	R0770	206 119
Passifs d'impôts différés	R0780	32 072
Produits dérivés	R0790	64 719
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	206 951
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	9 418 999
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	178 436
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	10 799
Autres dettes (hors assurance)	R0840	297 829
Passifs subordonnés	R0850	847 932
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	847 932
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	48 924
Total du passif	R0900	127 659 501
Excédent d'actif sur passif	R1000	16 642 240

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	912 583	234 347	0	519 168	714 990	4 456	775 646	99 785	552	81 193	14 856	127 111					3 484 687
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	330	0	0	0	24 568	0					24 898
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	789	1 515	0	4 120	16 659	58	47 286	1 717	0	0	0	525	0	0	0	0	72 670
Net	R0200	911 794	232 832	0	515 047	698 331	4 398	728 690	98 068	552	81 193	39 424	126 586	0	0	0	0	3 436 915
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	911 889	234 198	0	522 189	717 863	3 786	775 323	99 336	552	81 807	15 599	126 458					3 489 001
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	330	0	0	0	25 380	0					25 711
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	789	1 516	0	4 002	16 340	58	47 190	1 817	0	0	5	525	0	0	0	0	72 242
Net	R0300	911 100	232 682	0	518 187	701 523	3 728	728 464	97 519	552	81 807	40 974	125 933	0	0	0	0	3 442 470
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	629 465	122 800	0	335 146	467 631	753	389 658	48 141	239	32 501	12 373	315 606					2 354 314
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	1 554	0	0	0	20 391	0					21 946
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0	748	0	0	748
Part des réassureurs	R0340	225	971	0	-2 010	4 551	0	32 732	1 507	0	-1	49	-35	0	0	0	0	37 990
Net	R0400	629 240	121 828	0	337 155	463 080	753	358 481	46 634	239	32 502	32 715	315 641	0	748	0	0	2 339 018
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	-914	182	0	2 433	0	0	0	0	4 214	0	1	-45 105					-39 188
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	118	330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	448
Net	R0500	-914	182	0	2 315	-330	0	0	0	4 214	0	1	-45 105	0	0	0	0	-39 636
Dépenses engagées	R0550	178 668	57 901	0	114 822	165 394	1 042	231 481	28 081	277	29 880	4 131	70 989	0	0	0	0	882 665
Autres dépenses	R1200																	27 458
Total des dépenses	R1300																	910 124

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	503 033	3 119 962	1 710 456	1 423 712	0	0	0	204	6 757 367
Part des réassureurs	R1420	20 501	1 232	29	7 053	0	0	210	0	29 025
Net	R1500	482 532	3 118 730	1 710 427	1 416 659	0	0	-210	204	6 728 342
Primes acquises										
Brut	R1510	503 202	3 119 966	1 710 456	1 423 408	0	0	0	204	6 757 237
Part des réassureurs	R1520	20 525	1 230	29	6 999	0	0	210	0	28 993
Net	R1600	482 678	3 118 736	1 710 427	1 416 409	0	0	-210	204	6 728 244
Charge des sinistres										
Brut	R1610	399 725	5 243 072	600 289	494 015	36 677	5 515	16	37	6 779 347
Part des réassureurs	R1620	239	151	0	1 982	13 563	2 131	331	0	18 399
Net	R1700	399 485	5 242 921	600 289	492 033	23 114	3 384	-314	37	6 760 948
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-123 380	2 285 798	-1 513 975	-14 879	-6 450	-29 681	5	2	597 440
Part des réassureurs	R1720	-6 787	-4	0	-52	-51	-5 654	-7	89	-12 466
Net	R1800	-116 594	2 285 802	-1 513 975	-14 826	-6 399	-24 028	12	-86	609 906
Dépenses engagées	R1900	147 793	400 042	194 836	605 926	543	282	-41	1	1 349 382
Autres dépenses	R2500									40 027
Total des dépenses	R2600									1 389 409

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.22

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	116 289 914	0	0	344 598	0
Fonds propres de base	R0020	15 954 335	0	0	-231 164	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	15 954 335	0	0	-231 164	0
Capital de solvabilité requis	R0090	7 034 440	0	0	148 823	0

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 241 035	1 241 035			
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	1 154 349	1 154 349			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	94 792	94 792			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	5 493 446	5 493 446			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	532 362	532 362			
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	8 468 104	8 468 104			
Passifs subordonnés	R0140	847 932		0	847 932	0
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	847 932			847 932	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	8 990				8 990
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	87 973	87 973			
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	29 419	29 419			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	32 574	32 574			
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	1 409 713	561 781		847 932	
Total déductions	R0280	1 442 287	594 355		847 932	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	15 954 335	15 945 344	0	0	8 990
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	15 954 335	15 945 344	0	0	8 990
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	15 945 344	15 945 344	0	0	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	15 954 335	15 945 344	0		8 990
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	15 945 344	15 945 344	0		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	2 966 647				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	5,3749				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	15 954 335	15 945 344	0		8 990
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	7 034 440				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	2,27				

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	16 642 240
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	8 080 586
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	93 550
Réserve de réconciliation	R0760	8 468 104
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	1 254 674
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	110 897
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 365 571

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	12 417 834		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	147 628		
Risque de souscription en vie	R0030	1 520 587		0
Risque de souscription en santé	R0040	1 287 491		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	917 405		0
Diversification	R0060	-2 711 355		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	13 579 590		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	587 894
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-7 206 829
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-31 716
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6 928 939
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	7 034 440
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	2 966 647
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	105 502
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	7 034 440

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.32.01

Entreprises dans le périmètre du groupe

1 - Entreprise d'assurance vie
2 - Entreprise d'assurance non-vie
3 - Entreprise de réassurance
4 - Entreprise multibranches
5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1,
point f), de la directive 2009/138/CE
6 - Société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point g), de la directive 2009/138/CE
7 - Compagnie financière holding mixte au sens de l'article 212,
paragraphe 1, point h), de la directive 2009/138/CE
8 - Établissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement
financier
9 - Institution de retraite professionnelle
10 - Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1er, point 53,
du règlement (UE) 2015/35
11 - Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au
sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35
12 - Véhicule de titrisation agréé en vertu de l'article 211 de la directive
2009/138/CE
13 - Véhicule de titrisation autre qu'agréé en vertu de l'article 211 de la
directive 2009/138/CE
14 - Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du
règlement (UE) 2015/35
15 - Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif au sens de l'article
1er, point 55, du règlement (UE) 2015/35
99 - Autre

Indiquer le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays où se trouve le siège social de chaque entreprise.

1 - Mutuelle
2 - Non mutuelle

1 - Dominante
2 - Significative

1 - Incluse dans le contrôle du groupe
2 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point a))
3 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point b))
4 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point c))

1 - Première méthode: consolidation intégrale
2 - Première méthode: consolidation proportionnelle
3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
4 - Première méthode: règles sectorielles
5 - Seconde méthode: Solvabilité II
6 - Seconde méthode: autres règles sectorielles
7 - Seconde méthode: règles locales
8 - Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la
directive 2009/138/CE
9 - Non-inclusion dans le contrôle de groupe conformément à l'article 214 de la directive 2009/138/CE
10 - Autre méthode

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/969500FJJPUJ5SLH8W79	FR	SCI ACM SAINT AUGUSTIN	10	Société civile immobilière	2		99,83%	100,00%	99,83%		1	100,00%	1		1
LEI/5299004L0457UE6GER62	BE	NORTH EUROPE LIFE BELGIUM	4	Société anonyme	2	Banque nationale de Belgique	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/959800RMRTU9V6QZXU90	ES	GACM ESPAÑA S.A.	5	Société anonyme	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/969500H50Z78KWH04A17	FR	FONCIERE MASSENA	10	Société anonyme	2		99,74%	100,00%	99,74%		1	100,00%	1		1
LEI/969500EUJS9LOE1KHG05	FR	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE	4	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/959800D7YUXMMG7AM949	ES	ATLANTIS VIDA COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A.	1	Société anonyme	2	Dirección general de seguros y fondos de pensiones	89,80%	100,00%	89,80%		1	88,06%	1		1
LEI/969500KGP4B6AQ2O3H11	FR	SERENIS ASSURANCES	2	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	99,77%	100,00%	99,77%		1	99,77%	1		1
LEI/969500A7PV8JMFH22O61	FR	MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS	4	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/96950090CGKLVXEKWF10	FR	GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL	5	Société anonyme	2		0,00%	0,00%	0,00%			0,00%	1		1
LEI/9695008C6TADE3OTRV68	FR	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL - IARD	2	Société anonyme	2	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	96,53%	100,00%	96,53%		1	96,53%	1		1
LEI/96950097SXRZBURGKA86	FR	ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL SAM	1	Société d'assurance mutuelle	1	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/549300JWXGG82YCEWW94	BE	PARTNERS ASSURANCES	2	Société anonyme	2	Banque nationale de Belgique	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/222100NG1Q4NNDENOS14	LU	INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE	1	Société anonyme	2	Commissariat aux assurances	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/959800GZ2SKJ2KRUF866	ES	AGRUPACIO AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES S.A.	4	Société anonyme	2	Dirección general de seguros y fondos de pensiones	95,22%	100,00%	95,22%		1	95,22%	1		1
LEI/969500TTNS4ZTZW0JH89	FR	GIE ACM	10	Groupement d'intérêt économique	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/959800A9504R4XBQA746	ES	AMDIF S.L.	10	Société à responsabilité limitée	2		95,22%	100,00%	95,22%		1	100,00%	1		1
LEI/959800C89AQE0Y8HX961	ES	GACM SEGUROS GENERALES COMPAÑIA DE SEGUROS Y REASEGUROS, S.A.	2	Société anonyme	2	Dirección general de seguros y fondos de pensiones	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1

LEI/9695003QLU0K1WJ8Z890	FR	SCI ACM TOMBE ISSOIRE	10	Société civile immobilière	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/969500PPNEOJLCE7I175	FR	SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	10	Société civile immobilière	2		99,83%	100,00%	99,83%		1	100,00%	1		1
LEI/969500MF9HVMPU856S64	FR	SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	10	Société civile immobilière	2		99,83%	100,00%	99,83%		1	100,00%	1		1
LEI/969500AHUYR6N0H1EN40	FR	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ACM	10	Société civile immobilière	2		99,63%	100,00%	99,63%		1	100,00%	1		1
LEI/959800CNZ54K0JT8LC61	ES	TARGOPENSIONES ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, S.A.	10	Société anonyme	2		95,22%	100,00%	95,22%		1	100,00%	1		1
LEI/9695006QMUU5TLAWA151	FR	SCI ACM COTENTIN	10	Société civile immobilière	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
SC/A86259074	ES	TARGOSEGUROS MEDIACION SA	10	Société anonyme	2		90,00%	100,00%	90,00%		1	90,00%	1		1
SC/432710135	FR	ASSURANCES CREDIT MUTUEL SERVICES ACM-SERVICES	10	Société anonyme	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
SC/353933492	FR	PROCOURTAGE	10	Société par actions simplifiées	2		100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
SC/B62081716	ES	ASISTENCIA AVANÇADA BCN, S.L.	10	Société à responsabilité limitée	2		95,22%	100,00%	95,22%		1	100,00%	1		1
SC/B78677218	ES	ATLANTIS ASESORES, S.L.	10	Société à responsabilité limitée	2		80,00%	100,00%	80,00%		1	80,00%	1		1
SC/A79222857	ES	ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, S.A.	10	Société anonyme	2		60,00%	100,00%	60,00%		1	60,00%	1		1
SC/B63090351	ES	ATLANTIS ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN, S.L.	10	Société à responsabilité limitée	2		80,00%	100,00%	80,00%		1	80,00%	1		1
SC/B120481997	TN	ASTREE ASSURANCES	4	Société anonyme	2	Comité général des assurances	30,00%	0,00%	30,00%		2	0,00%	1		8
SC/G63012660	ES	AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS A.I.E.	10	Groupement d'intérêt économique	2		95,22%	100,00%	95,22%		1	100,00%	1		1

LABRADOR
INFORMATION DESIGN
+33 (0)1 53 06 30 80